

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

LE 6 NOVEMBRE 2018

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du Conseil municipal de Brownsburg-Chatham tenue le mardi 6 novembre 2018, à 19 h, à la salle du Centre communautaire Louis-Renaud situé au 270, route du Canton, à Brownsburg-Chatham, lieu autorisé par la résolution numéro 10-05-170.

À laquelle sont présents :

Madame Catherine Trickey	Mairesse
Madame Kathleen Wilson	Siège # 1
Monsieur André Junior Florestal	Siège # 2
Madame Sylvie Décosse	Siège # 3
Monsieur Kevin Maurice	Siège # 4
Monsieur Antoine Laurin	Siège # 5
Monsieur Stephen Rowland	Siège # 6

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence de Madame Catherine Trickey, Mairesse

Est également présent : Monsieur Hervé Rivet, directeur général

ORDRE DU JOUR

1. MOMENT DE RÉFLEXION

Nomination de monsieur Hervé Rivet, à titre de greffier pour la tenue de la séance

2. OUVERTURE DE LA SÉANCE

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Soixante-cinq (65) personnes étaient présentes dans la salle des délibérations

4. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

5. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 OCTOBRE 2018

6. ADOPTION DE LA LISTE DE PAIEMENTS ET DES CHÈQUES

7. DÉPÔT PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DES DOCUMENTS SUIVANTS:

7.1 Liste des paiements et des chèques en date du 1^{er} novembre 2018

TOTAL : 1 277 911,43 \$

7.2 Rapport mensuel du Service de l'urbanisme et du développement durable :

Valeur au cours du mois de septembre 2018 : 1 238 024 \$

Valeur au cours du mois de septembre 2017 : 1 711 722 \$

Valeur pour l'année 2018 : 14 411 094 \$

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

- 7.3 Procès-verbaux du Comité consultatif d'urbanisme du 23 août et du 11 octobre 2018
- 7.4 Rapport mensuel du Service de sécurité incendie du mois de septembre 2018
- 7.5 Rapport sur les états comparatifs au 30 septembre 2018 et rapport des résultats au 31 décembre 2018

GESTION ET ADMINISTRATION

- 8.1 Motion de félicitations à l'endroit de madame Agnès Grondin pour souligner sa victoire comme députée du comté d'Argenteuil
- 8.2 Avis de motion – Adoption du Règlement numéro XXX-2018 ayant pour objet d'établir le budget de l'année financière 2019 et de fixer le taux de la taxe foncière générale, les tarifs de compensation pour les services d'aqueduc, d'égouts, d'ordures et autres ainsi que pour la surtaxe imposée sur certains immeubles pour l'année 2019 sur le territoire de la Ville de Brownsburg-Chatham
- 8.3 Avis de motion – Adoption du Règlement numéro 160-01-2018 modifiant le Règlement 160-2010 (RM 460-A) concernant la sécurité, la paix et le bon ordre dans les endroits publics relativement à la consommation du « cannabis » et modification du montant de l'amende
- 8.4 Avis de motion – Adoption du Règlement XXX-2018 concernant les modalités de publication des avis publics de la Ville
- 8.5 Autorisation de mandat – Négociation de la politique des conditions de travail des cadres de la Ville de Brownsburg-Chatham – Modification de la résolution numéro 18-10-318
- 8.6 Adoption des prévisions budgétaires de la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes
- 8.7 Désignation des signataires au nom de la Ville de Brownsburg-Chatham d'actes de cession devant Me Francine Nault, notaire
- 8.8 Modification et mise à jour des comités des élus municipaux – Création du comité – Aménagement du territoire de la Ville de Brownsburg-Chatham
- 8.9 Deveau avocats - Mandat pour la mise en œuvre de la transaction homologuée par la Cour supérieure, le 31 mars 2017 / Cause Michel Guay c. Ville de Brownsburg-Chatham et MRC d'Argenteuil

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

RESSOURCES HUMAINES ET COMMUNICATIONS

- 9.1 Embauche d'un directeur pour le camping et marina de la Ville de Brownsburg-Chatham
- 9.2 Embauche de deux (2) nouveaux pompiers au Service de sécurité incendie
- 9.3 Fin d'emploi / Pompiers temps partiel sur appel

LOISIRS & CULTURE

- 10.1 Autorisation - Demande d'aide financière dans le cadre du Programme de soutien à la mise à niveau et à l'amélioration des sentiers et des sites de pratique d'activités de plein air 2018-2021
- 10.2 Autorisation - Demande d'aide financière dans le cadre du Programme cultiver l'avenir : Des jardins pour apprendre

SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

- 11.1 Modification de la résolution 18-10-326 – Demande de subvention – Formation des pompiers

URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

- 12.1 Adoption du second projet de règlement numéro 197-06-2018 amendant le Règlement de zonage numéro 197-2013 de la Ville de Brownsburg-Chatham, tel que déjà amendé, afin d'apporter des précisions et corrections à certaines dispositions générales visant les piscines, les foyers extérieurs, les rives et les usages de la zone agricole A-118 et des zones villégiature V-420 et V-421
- 12.2 Avis de motion : Projet de règlement numéro 197-07-2018 amendant le Règlement de zonage numéro 197-2013 de la Ville de Brownsburg-Chatham, tel que déjà amendé, afin de permettre l'usage Industriel léger et artisanal sans incidence environnementale (I2) dans la zone résidentielle R-616 et y permettre l'usage spécifique « Industries d'emballage et la distribution de produits alimentaires » (I213)
- 12.3 Adoption du projet de règlement numéro 197-07-2018 amendant le Règlement de zonage numéro 197-2013 de la Ville de Brownsburg-Chatham, tel que déjà amendé, afin de permettre l'usage Industriel léger et artisanal sans incidence environnementale (I2) dans la zone résidentielle R-616 et y permettre l'usage spécifique « Industries d'emballage et la distribution de produits alimentaires » (I213)
- 12.4 Demande de dérogation mineure numéro DM-2018-017 – Lot 5 637 319 du cadastre du Québec (route des Outaouais) – Bande de protection riveraine – Monsieur Joseph Lanzo (recommandée favorablement par le CCU)

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

- 12.5 Demande de dérogation mineure numéro DM-2018-018 – Propriété située au 19, rue Cortland (lot 4 236 596 du cadastre du Québec) – Bande de protection riveraine – Madame Linda Bertrand (**recommandée favorablement par le CCU**)
- 12.6 Demande de dérogation mineure numéro DM-2018-019 – Lot 4 677 452 du cadastre du Québec (lot situé sur la rue Lac Martinez) – Implantation prêt-à-camper – Madame Catherine Lafleur et monsieur Jason Thibodeau (**refusée par le CCU**)
- 12.7 Demande de PIIA numéro 2018-08 relative à une demande de certificat d'autorisation visant la rénovation du bâtiment résidentiel existant (remplacement de la galerie avant) – Propriété située au 346-348, rue des Érables (lot 4 235 995 du cadastre du Québec), dans le cadre du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 201-2013 – Monsieur Martin Côté (**recommandée favorablement par le CCU**)
- 12.8 Demande de PIIA numéro 2018-11 relative à une demande de certificat d'autorisation visant la rénovation du bâtiment résidentiel existant (remplacement de la galerie avant) – Propriété située au 350-352, rue des Érables (lot 4 235 991 du cadastre du Québec), dans le cadre du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 201-2013 – Monsieur Martin Côté (**recommandée favorablement par le CCU**)
- 12.9 Demande : Programme de revitalisation du patrimoine commercial et résidentiel du centre-ville / Volet bâtiments résidentiels existants - Immeuble situé au 346-348, rue des Érables (lot 4 235 995 du cadastre du Québec) – Monsieur Martin Côté – Acceptation de la proposition et attribution de l'aide financière (**recommandée favorablement par le CCU**)
- 12.10 Demande : Programme de revitalisation du patrimoine commercial et résidentiel du centre-ville / Volet bâtiments résidentiels existants - Immeuble situé au 350-352, rue des Érables (lot 4 235 991 du cadastre du Québec) – Monsieur Martin Côté – Acceptation de la proposition et attribution de l'aide financière (**recommandée favorablement par le CCU**)
- 12.11 Demande d'amendement à la réglementation de zonage visant à autoriser l'usage I-2 « Industriel léger et artisanal sans incidence environnementale » dans la zone résidentielle R-616 – Monsieur Alain Roy (**recommandée favorablement par le CCU**)
- 12.12 Cession aux fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels – Demande de permis de lotissement numéro 2018-00021 – Création du lot 6 279 333 du cadastre du Québec – Monsieur Patrick Daigle
- 12.13 Cession aux fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels – Demande de permis de lotissement numéro 2018-00022 – Création des lots 6 279 472 et 6 279 473 du cadastre du Québec – Monsieur Luc Valiquette et Madame Claudine Bédard

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

- 12.14 Cession aux fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels – Demande de permis de lotissement numéro 2018-00024 – Création des lots 6 250 489 à 6 250 493, 6 276 782 et 6 277 471 du cadastre du Québec – Monsieur Jacques Berniquez et madame Andrée Rochon
- 12.15 Demande de délai supplémentaire pour entreprendre la construction d'une bâtisse sur le lot 4 236 042 du cadastre du Québec – Martin Guay pour et au nom de la compagnie 9145-6509 Québec inc.
- 12.16 Mandat pour services professionnels - Étude agronomique du lot 4 422 316 du cadastre du Québec – Daniel Labbé, agronome
- 12.17 Mandat pour services professionnels en urbanisme - Agrandissement du périmètre d'urbanisation (Saint-Philippe) et demande d'exclusion en territoire agricole auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec – Firme Therrien Couture

TRAVAUX PUBLICS (Équipements et infrastructures (hygiène du milieu))

- 13.1 Adoption des prévisions budgétaires de la Régie d'Assainissement des eaux usées de Chatham/Lachute
- 13.2 Adoption du Programme Triennal des Immobilisations 2019-2020-2021 de la Régie d'Assainissement des Eaux Usées de Chatham/Lachute
- 13.3 Démarches d'expropriation du lot 4 235 533 du cadastre du Québec – Poste de suppression – rue Principale
- 13.4 Appui à la MRC d'Argenteuil pour déposer une demande de subvention au programme de gestion des actifs municipaux
- 13.5 Résultats d'appel d'offres public – Services professionnels pour l'entretien ménager des bâtiments municipaux
- 13.6 Permis de voirie et raccordement routier – Demande d'autorisation et mandat de signatures pour l'année 2019
- 13.7 Formulaire de l'usage de l'eau potable 2017 – Conditions d'approbation
- 13.8 Résultat de l'appel d'offres public pour l'entretien paysager, notamment la coupe de gazon du Camping municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham – octroi de mandat
- 13.9 Résultat de l'appel d'offres public pour l'achat, livraison et installation de brise-vagues pour le projet d'agrandissement de la marina de la Ville de Brownsburg-Chatham – octroi de mandat
- 13.10 Chenillette à trottoirs – Service des travaux publics – Référence dossier Assurance

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

- 14. *Correspondance*
- 15. *Varia*
- 16. *2^e période de questions*
- 17. *Levée de la séance*

La mairesse, madame Catherine Trickey, nomme monsieur Hervé Rivet, à titre de greffier pour la tenue de la présente séance.

18-11-336 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance de l'ordre du jour proposé;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de reporter le point 12.7, à savoir :

12.7 Mandat pour services professionnels en urbanisme -
Agrandissement du périmètre d'urbanisation (Saint-Philippe) et demande d'exclusion en territoire agricole auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec –Firme Therrien Couture

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Kévin Maurice, appuyé par monsieur le conseiller Antoine Laurin et il est résolu :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que modifié.

Adoptée à l'unanimité

1^{ère} PÉRIODE DE QUESTIONS

À 19 h, la période des questions est ouverte.

De à 19h03 à 19h39: Des contribuables posent des questions sur différents dossiers et madame la Mairesse, leur répond.

18-11-337 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 OCTOBRE 2018

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 octobre 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Antoine Laurin, appuyé par madame la conseillère Kathleen Wilson et il est résolu :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 2 octobre 2018 soit et est adopté tel que proposé.

Adoptée à l'unanimité

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

**18-11-338 ADOPTION DE LA LISTE DES CHÈQUES ET DES
PAIEMENTS POUR LE MOIS D'OCTOBRE 2018**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance des documents transmis par le Directeur général, monsieur Hervé Rivet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Sylvie Décosse, appuyé par madame la conseillère Kathleen Wilson et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham approuve la liste des chèques et des paiements au fonds d'administration pour le mois d'octobre 2018, en date du 1^{er} novembre 2018, au montant de 1 277 911,43 \$.

QUE ces documents fassent partie intégrante du procès-verbal comme s'ils étaient ici au long reproduits.

Adoptée à l'unanimité

**DÉPÔT PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DES RAPPORTS
SUIVANTS :**

7.1 Liste des paiements et des chèques en date du 1^{er} novembre 2018

TOTAL : 1 277 911,43 \$

7.2 Rapport mensuel du Service de l'urbanisme et du développement durable :

Valeur au cours du mois de septembre 2018 : 1 238 024 \$

Valeur au cours du mois de septembre 2017 : 1 711 722 \$

Valeur pour l'année 2018 : 14 411 094 \$

7.3 Procès-verbaux du Comité consultatif d'urbanisme du 23 août et du 11 octobre 2018

7.4 Rapport mensuel du Service de sécurité incendie du mois de septembre 2018

7.5 Rapport sur les états comparatifs au 30 septembre 2018 et rapport des résultats au 31 décembre 2018

GESTION ET ADMINISTRATION

**MOTION MOTION DE FÉLICITATIONS À L'ENDROIT DE
MADAME AGNÈS GRONDIN POUR SOULIGNER SA
VICTOIRE COMME DÉPUTÉE DU COMTÉ
D'ARGENTEUIL**

Une motion de félicitations est donné par le Conseil municipal de la Vile de Brownsburg-Chatham, à l'endroit de madame Agnès Grondin pour souligner sa victoire comme députée du comté d'Argenteuil.

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

Une lettre de félicitations sous la signature de la Mairesse et du Directeur général sera transmise à Madame Grondin à cet effet.

**MOTION AVIS DE MOTION – ADOPTION DU RÈGLEMENT
NUMÉRO XXX-2018 AYANT POUR OBJET D’ÉTABLIR
LE BUDGET DE L’ANNÉE FINANCIÈRE 2019 ET DE
FIXER LE TAUX DE LA TAXE FONCIÈRE GÉNÉRALE,
LES TARIFS DE COMPENSATION POUR LES SERVICES
D’AQUEDUC, D’ÉGOUTS, D’ORDURES ET AUTRES
AINSI QUE POUR LA SURTAXE IMPOSÉE SUR
CERTAINS IMMEUBLES POUR L’ANNÉE 2019 SUR LE
TERRITOIRE DE LA VILLE DE BROWNSBURG-
CHATHAM**

Avis de motion est par les présentes donné par monsieur le conseiller Antoine Laurin qu’à une séance ultérieure du Conseil municipal, il adoptera ou fera adopter le Règlement numéro XXX-2018 ayant pour objet d’établir le budget de l’année financière 2019 et de fixer le taux de la taxe foncière générale, les tarifs de compensation pour les services d’aqueduc, d’égouts, d’ordures et autres ainsi que pour la surtaxe imposée sur certains immeubles pour l’année 2019 sur le territoire de la Ville de Brownsburg-Chatham.

**MOTION AVIS DE MOTION – ADOPTION DU RÈGLEMENT
NUMÉRO 160-01-2018 MODIFIANT LE RÈGLEMENT
160-2010 (RM 460-A) CONCERNANT LA SÉCURITÉ, LA
PAIX ET LE BON ORDRE DANS LES ENDROITS
PUBLICS RELATIVEMENT À LA CONSOMMATION DU
« CANNABIS » ET MODIFICATION DU MONTANT DE
L’AMENDE**

Avis de motion est par les présentes donné par monsieur le conseiller Stephen Rowland qu’à une séance ultérieure du Conseil municipal, il adoptera ou fera adopter le Règlement numéro 160-01-2018 modifiant le Règlement numéro 160-2010 (RM 460-A) concernant la sécurité, la paix et le bon ordre dans les endroits public relativement à la consommation du « cannabis » et modification du montant de l’amende et qu’un projet de règlement a été présenté et déposé à cette même date.

**MOTION AVIS DE MOTION – ADOPTION DU RÈGLEMENT XXX-
2018 CONCERNANT LES MODALITÉS DE
PUBLICATION DES AVIS PUBLICS DE LA VILLE**

Avis de motion est par les présentes donné par monsieur le conseiller Stephen Rowland qu’à une séance ultérieure du Conseil municipal, il adoptera ou fera adopter le Règlement numéro XXX-2018 concernant les modalités de publication des avis publics de la Ville et qu’un projet de règlement a été présenté et déposé à cette même date.

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

**18-11-339 AUTORISATION DE MANDAT – NÉGOCIATION DE LA
POLITIQUE DES CONDITIONS DE TRAVAIL DES
CADRES DE LA VILLE DE BROWNSBURG-CHATHAM –
MODIFICATION DE LA RÉOLUTION NUMÉRO
18-10-318**

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 18-10-318, le Directeur général, monsieur Hervé Rivet a dûment été mandaté pour entreprendre des démarches de négociations avec les représentants de l'Association des cadres de la Ville de Brownsburg-Chatham afin de procéder au renouvellement de ladite politique.

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu également de mandater madame Sylvie Décosse, conseillère municipale pour procéder aux démarches de négociations;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport du Directeur général, monsieur Hervé Rivet ainsi que de ses recommandations.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Stephen Rowland, appuyé par madame la conseillère Kathleen Wilson et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham, mandate madame Sylvie Décosse, conseillère municipale à entreprendre en collaboration avec monsieur Hervé Rivet, directeur général les négociations avec les représentants de l'Association des cadres de la Ville de Brownsburg-Chatham afin de procéder au renouvellement de ladite politique.

QUE ladite résolution modifie la résolution numéro 18-10-318.

Adoptée à l'unanimité

**18-11-340 ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES DE LA
RÉGIE INTERMUNICIPALE ARGENTEUIL DEUX-
MONTAGNES**

CONSIDÉRANT l'adoption des prévisions budgétaires 2019 par la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes;

CONSIDÉRANT QUE ces prévisions budgétaires ont été déposées à la Ville de Brownsburg-Chatham pour approbation;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport du Directeur général, monsieur Hervé Rivet ainsi que de ses recommandations.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller André Junior Florestal, appuyé par monsieur le conseiller Antoine Laurin et il est résolu :

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham adopte les prévisions budgétaires 2019 de la Régie Intercommunale Argenteuil Deux-Montagnes.

Adoptée à l'unanimité

18-11-341 DÉSIGNATION DES SIGNATAIRES AU NOM DE LA VILLE DE BROWNSBURG-CHATHAM D'ACTES DE CESSION DEVANT M^E FRANCINE NAULT, NOTAIRE

CONSIDÉRANT QUE lors de la vente pour taxes de 2015, certains lots avaient déjà été adjugés par le passé à la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord avant d'être adjugés à la Ville de Brownsburg-Chatham et à d'autres adjudicataires;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Brownsburg-Chatham a décidé d'offrir un titre clair à elle-même et aux différents adjudicataires concernés afin que lors d'une revente ultérieure, elle n'ait pas à solliciter individuellement la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord pour chacun des lots vendus avec une double adjudication;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Brownsburg-Chatham, par l'intermédiaire de M^e Francine Nault, notaire, selon la résolution numéro 18-06-180, adoptée, le cinq juin deux mille dix-huit (5 juin 2018), s'est occupée du dossier et a préparé les actes de cession nécessaires à la réalisation de cet objectif et les a envoyé à l'avocat de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord pour approbation;

CONSIDÉRANT QU'une fois que la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord, par l'intermédiaire de sa représentante, aura accepté de signer les actes de cession ci-dessus mentionnés, ce sera au tour de la Ville de Brownsburg-Chatham, par l'intermédiaire de ses représentants, de signer ces actes de cession, soit en tant que cessionnaire, soit en tant qu'intervenant pour confirmer que les actes de cession sont aux frais de la Ville de Brownsburg-Chatham;

CONSIDÉRANT QUE dans la résolution numéro 18-06-180, adoptée par son conseil d'administration le cinq juin deux mille dix-huit (5 juin 2018), avait autorisé M^e Francine Nault, notaire, à signer pour et au nom de la Ville tous les documents nécessaires, mais que celle-ci ne peut signer les actes de cession, étant la notaire instrumentant ceux-ci;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de désigner des signataires pour la signature au nom de la Ville de Brownsburg-Chatham des actes de cession ci-dessus mentionnés, soit en tant que cessionnaire, soit en tant qu'intervenant pour confirmer que les actes de cession sont aux frais de la Ville de Brownsburg-Chatham;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport du Directeur général, monsieur Hervé Rivet ainsi que de ses recommandations.

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Antoine Laurin, appuyé par madame la conseillère Kathleen Wilson et il est résolu :

QUE la Mairesse, madame Catherine Trickey, et le Directeur général, monsieur Hervé Rivet, sont dûment mandatés, pour et au nom de la Ville de Brownsburg-Chatham, à signer les actes de cession précités devant M^e Francine Nault, notaire.

Adoptée à l'unanimité

**18-11-342 MODIFICATION ET MISE À JOUR DES COMITÉS DES
ÉLUS MUNICIPAUX – CRÉATION DU COMITÉ –
AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE DE LA VILLE DE
BROWNSBURG-CHATHAM**

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de créer un Comité d'Aménagement du territoire de la Ville de Brownsburg-Chatham;

CONSIDÉRANT QUE ce Comité sera de constitué de 5 membres à savoir :

- Monsieur André Junior Florestal, conseiller municipal;
- Monsieur Antoine Laurin, conseiller municipal;
- Monsieur Stephen Rowland, conseiller municipal;
- Monsieur Hervé Rivet, Directeur général; et
- Madame Danielle Cyr, directrice du Service de l'urbanisme du développement durable.

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport du Directeur général, monsieur Hervé Rivet ainsi que de ses recommandations.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Kévin Maurice, appuyé par madame la conseillère Sylvie Décosse et il est résolu :

QUE le Comité – Aménagement du territoire de la Ville de Brownsburg-Chatham soit créé et composé des membres ci-haut précités.

QUE la liste des Comités des élus municipaux soit mise à jour, en ce sens.

Adoptée à l'unanimité

**18-11-343 DEVEAU AVOCATS - MANDAT POUR LA MISE EN
ŒUVRE DE LA TRANSACTION HOMOLOGUÉE PAR LA
COUR SUPÉRIEURE, LE 31 MARS 2017 / CAUSE MICHEL
GUAY C. VILLE DE BROWNSBURG-CHATHAM ET MRC
D'ARGENTEUIL**

CONSIDÉRANT le litige qui opposait Michel Guay à la Ville de Brownsburg-Chatham et à la Municipalité régionale de comté d'Argenteuil;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a mandaté la firme Deveau Avocats à chacune des étapes du litige;

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

CONSIDÉRANT QUE la Ville a eu gain de cause devant la Cour supérieure et la Cour d'appel du Québec dans ce litige;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Michel Guay a produit une demande d'autorisation d'appel de l'arrêt rendu par la Cour d'appel du Québec;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Michel Guay a décidé de porter la cause devant la Cour suprême du Canada;

CONSIDÉRANT QUE la Cour suprême du Canada a rejeté la demande d'autorisation d'appel avec dépens;

CONSIDÉRANT QUE le jugement de la Cour supérieure du 31 mars 2017 est dorénavant final;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport du Directeur général, monsieur Hervé Rivet ainsi que de ses recommandations.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Kévin Maurice, appuyé par monsieur le conseiller Stephen Rowland et il est résolu :

QUE la firme Deveau avocats soit mandatée afin de poursuivre son mandat pour effectuer les démarches nécessaires pour la mise en œuvre de la transaction intervenue le 5 janvier 2017 entre monsieur Michel Guay, la Ville de Brownsburg-Chatham et la Municipalité régionale de comté d'Argenteuil homologuée par la Cour supérieure le 31 mars 2017 dans le dossier de cour n° 700-17-009100-123.

Adoptée à l'unanimité

RESSOURCES HUMAINES ET COMMUNICATIONS

18-11-344

EMBAUCHE D'UN DIRECTEUR POUR LE CAMPING ET MARINA DE LA VILLE DE BROWNSBURG-CHATHAM

CONSIDÉRANT le départ à la retraite de monsieur François Bertrand, l'embauche d'une personne à la direction est requise pour le Camping et Marina de la Ville de Brownsburg-Chatham;

CONSIDÉRANT QU'un processus d'embauche a été effectué et qu'un choix a été fait parmi plusieurs candidatures;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service et recommandation de la Gestionnaire des Services administratifs, madame Lisa Cameron.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Antoine Laurin, appuyé par monsieur le conseiller Stephen Rowland et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise l'embauche de monsieur André Lambert, à titre de directeur du Camping et Marina de la Ville de Brownsburg-Chatham, et ce, à compter de la saison estivale 2019.

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

QUE le poste du directeur du Camping et Marina, monsieur André Lambert, relèvera directement de la direction générale.

QU'une semaine de familiarisation avec le milieu a également été effectuée en octobre 2018 afin de permettre une meilleure transition pour la direction du Service.

QUE la Mairesse, madame Catherine Trickey est autorisée, à signer l'entente d'emploi de monsieur Lambert pour et au nom de la Ville de Brownsburg-Chatham.

Adoptée à l'unanimité

18-11-345 EMBAUCHE DE DEUX (2) NOUVEAUX POMPIERS AU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

CONSIDÉRANT QUE le Service de sécurité incendie a mis fin à l'emploi de cinq (5) pompiers;

CONSIDÉRANT QUE le Service de sécurité incendie a un besoin en pompiers rapidement;

CONSIDÉRANT QUE la direction du Service a rencontré en entrevue les candidats;

CONSIDÉRANT QUE messieurs William Clermont et William Dumontier Leykauf ont complétés les formations de pompier 1 et pompier 2 (DEP);

CONSIDÉRANT QU'ils pourront immédiatement aider le Service de sécurité incendie;

CONSIDÉRANT QUE messieurs William Clermont et William Dumontier Leykauf s'engagent à déménager sur le territoire du Service de Sécurité incendie le plus rapidement possible et nous fournir une preuve de résidence;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport du Directeur du Service sécurité incendie, monsieur Richard Laporte ainsi que de ses recommandations.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Sylvie Décosse, appuyé par monsieur le conseiller Stephen Rowland et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise l'embauche de messieurs William Clermont et William Dumontier Leykauf, à titre de pompier à temps partiel pour le Service de sécurité incendie de la Ville de Brownsburg-Chatham.

Adoptée à l'unanimité

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

18-11-346 FIN D'EMPLOI / POMPIERS TEMPS PARTIEL SUR APPEL

CONSIDÉRANT QUE les pompiers suivants, ne participent plus aux interventions depuis plusieurs mois, à savoir :

Numéros d'employés :

- 302-000-0318;
- 302-000-0102;
- 302-000-0472;
- 302-000-0103;
- 302-000-0291.

CONSIDÉRANT QUE lesdits pompiers ne participent plus aux formations;

CONSIDÉRANT QUE lesdits pompiers ne font aucun entretien en caserne;

CONSIDÉRANT QUE la direction du Service de sécurité incendie n'a aucune nouvelle depuis plusieurs mois et certains depuis plus d'un (1) an;

CONSIDÉRANT QU'une première lettre leur a été transmise en mai 2018, afin de connaître leurs intentions face à leur carrière au sein du Service de sécurité incendie et qu'aucun retour n'a été reçu depuis;

CONSIDÉRANT QU'une lettre leur a été transmise le 11 octobre 2018 les avisant de leur fin d'emploi;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport du Directeur du Service sécurité incendie, monsieur Richard Laporte ainsi que de ses recommandations.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Sylvie Décosse, appuyé par monsieur le conseiller Antoine Laurin et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham entérine la décision de mettre un terme au lien d'emploi des pompiers ci-haut mentionnés, à titre de pompier à temps partiel sur appel pour le Service de sécurité incendie de la Ville de Brownsburg-Chatham.

Adoptée à l'unanimité

LOISIRS & CULTURE

18-11-347 AUTORISATION - DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SOUTIEN À LA MISE À NIVEAU ET À L'AMÉLIORATION DES SENTIERS ET DES SITES DE PRATIQUE D'ACTIVITÉS DE PLEIN AIR 2018-2021

CONSIDÉRANT QUE la mise à niveau et l'amélioration des sentiers et des sites de pratique d'activités de plein air du territoire de Brownsburg-Chatham a de grands besoins;

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

CONSIDÉRANT QU'il y a place d'améliorer les sentiers et les sites pour amener plus de citoyens à faire des activités de plein air;

CONSIDÉRANT QUE des sentiers de la Randonnée ont besoin d'entretien et d'équipement de sécurité;

CONSIDÉRANT QUE le sentier Mélanie Parent est un sentier magnifique qui a beaucoup plus de potentiel;

CONSIDÉRANT QUE la location d'équipements pour l'entretien des sentiers et sites sont admissibles à la subvention;

CONSIDÉRANT QUE le salaire du personnel et l'essence utilisé pour les travaux sont admissibles;

CONSIDÉRANT QUE la date limite pour le dépôt d'une demande est le 12 novembre 2018.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Sylvie Décosse, appuyé par madame la conseillère Kathleen Wilson et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise le dépôt au *Ministère de l'éducation et de l'enseignement supérieur* d'une demande d'aide financière dans le cadre du Programme de soutien des sentiers et des sites de pratique d'activités de plein air.

Adoptée à l'unanimité

18-11-348

AUTORISATION - DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME CULTIVER L'AVENIR : DES JARDINS POUR APPRENDRE

CONSIDÉRANT QUE la Ville n'a aucun projet de jardins communautaires et/ou pédagogiques;

CONSIDÉRANT QUE ce projet cadre dans le plan d'action de la Politique de la famille et des aînés de Brownsburg-Chatham sous l'onglet «Santé et soutien communautaire» : offrir le soutien nécessaire à la réalisation de projets de jardins communautaires ouverts à toute la population;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a l'espace requis au Parc Roland-Cadieux pour développer un tel projet;

CONSIDÉRANT QUE ce projet donnera accès à des aliments frais et locaux qui peuvent être également redistribués à la population plus défavorisée;

CONSIDÉRANT QUE les enfants fréquentant le Camp de jour auraient un accès journalier aux jardins et aux activités pédagogiques s'y rattachant;

CONSIDÉRANT QUE le parc Roland-Cadieux est à proximité du CPE Le Rêve de Caillette qui pourrait en bénéficier aussi;

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

CONSIDÉRANT QUE la «Journée portes ouvertes» devrait avoir lieu au parc Roland-Cadieux en début juin et que l'inauguration des jardins et la plantation des semis pourraient faire partie de la programmation;

CONSIDÉRANT QUE ce projet vise les jeunes que les moins jeunes à la valeur des aliments et les aide à développer les compétences nécessaires pour qu'ils deviennent des consommateurs capables de faire des choix alimentaires responsables et éclairés.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Sylvie Décosse, appuyé par monsieur le conseiller Kévin Maurice et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise le dépôt au *Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation* (en partenariat avec l'organisme 100 degrés) d'une demande d'aide financière dans le cadre du programme de soutien Cultiver l'avenir : Des jardins pour apprendre.

Adoptée à l'unanimité

SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

18-11-349 MODIFICATION DE LA RÉOLUTION 18-10-326 – DEMANDE DE SUBVENTION – FORMATION DES POMPIERS

CONSIDÉRANT QUE la résolution numéro 18-10-236 stipule que la formation prévue en 2019 était de sept (7) pompiers pour le programme Pompier I et/ou de 0 pompier pour le programme Pompiers II;

CONSIDÉRANT QUE les besoins du Service de sécurité incendie ont changés;

CONSIDÉRANT QUE les besoins du Service sécurité incendie sont les suivants, à savoir :

- Formation d'un (1) officier non-urbain;
- Formation d'un (1) officier I.

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport du Directeur du Service sécurité incendie, monsieur Richard Laporte ainsi que de ses recommandations.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Antoine Laurin, appuyé par madame la conseillère Sylvie Décosse et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise la modification de la résolution 18-10-236 pour y inclure les besoins actuels.

Adoptée à l'unanimité

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

URBANISME ET ENVIRONNEMENT

18-11-350 **ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 197-06-2018 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 197-2013 DE LA VILLE DE BROWNSBURG-CHATHAM, TEL QUE DÉJÀ AMENDÉ, AFIN D'APPORTER DES PRÉCISIONS ET CORRECTIONS À CERTAINES DISPOSITIONS GÉNÉRALES VISANT LES PISCINES, LES FOYERS EXTÉRIEURS, LES RIVES ET LES USAGES DE LA ZONE AGRICOLE A-118 ET DES ZONES VILLÉGIATURE V-420 ET V-421**

ATTENDU QU'un avis de motion a été déposé par le Conseil municipal à sa séance ordinaire du 7 août 2018;

ATTENDU QU'une consultation publique s'est tenue le 4 septembre 2018 à 18 h 30, au centre communautaire Louis-Renaud situé au 270, route du Canton, Brownsburg-Chatham, afin de présenter le projet de règlement, le tout conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU QUE la démarche d'amendement est initiée afin d'apporter des précisions et corrections à certaines dispositions générales visant les piscines, les foyers extérieurs, les rives et les usages de la zone agricole A-118 et des zones villégiature V-420 et V-421;

ATTENDU QUE cette modification permettra, entre autres, de modifier des dispositions et coquilles de la réglementation;

ATTENDU QUE ces modifications réglementaires s'appliqueront sur tout le territoire et dans toutes les zones de la Ville de Brownsburg-Chatham, à l'exception des modifications apportées à la grille des spécifications de la zone agricole A-118 et des zones villégiature V-420 et V-421;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Kevin Maurice, appuyé par madame la conseillère Sylvie Décosse et il est résolu :

QUE LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BROWNSBURG-CHATHAM DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1

Le Règlement de zonage numéro 197-2013 de la Ville de Brownsburg-Chatham, tel que déjà amendé, est modifié à son chapitre 1, section 1.3, à l'article 1.3.3, en supprimant la définition du mot « camping », et en le remplaçant par ce qui suit :

« CAMPING :

Établissements où est offert de l'hébergement en prêt-à-camper ou en sites pour camper constitués d'emplacements fixes permettant d'accueillir des tentes ou des véhicules de camping récréatifs motorisés ou non, incluant des services. »

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

ARTICLE 2

Le Règlement de zonage numéro 197-2013 de la Ville de Brownsburg-Chatham, tel que déjà amendé, est modifié à son chapitre 1, section 1.3, à l'article 1.3.3, en supprimant la définition du mot « meublé rudimentaire ».

ARTICLE 3

Le Règlement de zonage numéro 197-2013 de la Ville de Brownsburg-Chatham, tel que déjà amendé, est modifié à son chapitre 1, section 1.3, à l'article 1.3.3, en modifiant la définition du mot « piscine », et en le remplaçant par ce qui suit :

« PISCINE :

Bassin artificiel extérieur, permanent ou temporaire, destiné à la baignade, dont la profondeur est de 60 centimètres ou plus et qui n'est pas visé par le Règlement sur la sécurité dans les bains publics, R.R.Q., c. S-3, r.3, à l'exclusion d'un bain à remous ou d'une cuve thermale (spa) lorsque leur capacité n'excède pas 2 000 litres. »

ARTICLE 4

Le Règlement de zonage numéro 197-2013 de la Ville de Brownsburg-Chatham, tel que déjà amendé, est modifié à son chapitre 1, section 1.3, à l'article 1.3.3 en ajoutant la définition du mot « prêt-à-camper » à la suite de la définition du mot « poulailler » qui se lit comme suit :

« PRÊT-À-CAMPER :

Structure installée sur plateforme, sur roue ou directement au sol, et pourvu de l'équipement nécessaire pour y séjourner, incluant un service d'auto cuisine. »

ARTICLE 5

Le Règlement de zonage numéro 197-2013 de la Ville de Brownsburg-Chatham, tel que déjà amendé, est modifié à son chapitre 1, section 1.3, à l'article 1.3.3 en ajoutant la définition du mot « rive artificialisée » à la suite de la définition du mot « rive » qui se lit comme suit :

« RIVE ARTIFICIALISÉE :

Toute rive qui n'est plus à l'état naturel, soit celle qui a fait l'objet d'une modification par l'intervention humaine et dont les travaux ont été réalisés en conformité au règlement applicable.

ARTICLE 6

Le Règlement de zonage numéro 197-2013 de la Ville de Brownsburg-Chatham, est modifié à son chapitre 2, section 2.2, à l'article 2.2.5, paragraphe 1 en abrogeant le code d'usage R105:

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

ARTICLE 7

Le Règlement de zonage numéro 197-2013 de la Ville de Brownsburg-Chatham, tel que déjà amendé, est modifié à la section 2.2, à l'article 2.2.5, en modifiant la description liée au code d'usage R201 et en le remplaçant par ce qui suit :

« R201 : Campings aménagés ou semi-aménagés comprenant le prêt-à-camper. Accessoirement et pour le confort de la clientèle uniquement, les usages suivants sont autorisés : restaurant, salle communautaire, service de buanderie, magasin de type « dépanneur », installations sanitaires, bâtiments de services administratifs. »

ARTICLE 8

Le Règlement de zonage numéro 197-2013 de la Ville de Brownsburg-Chatham, tel que déjà amendé, est modifié à la section 2.6, à l'article 2.6.1, en ajoutant le paragraphe 2 à la suite du paragraphe 1 et qui se lit comme suit :

« 2.6.1 : Dispositions générales

2. Lors de l'intensification d'un usage par l'agrandissement d'un bâtiment ou dans le cas d'un changement d'usage; »

Et l'actuel paragraphe 2 sera déplacé et désormais identifié comme le paragraphe 3.

ARTICLE 9

Le Règlement de zonage numéro 197-2013 de la Ville de Brownsburg-Chatham, tel que déjà amendé, est modifié à la section 4.1, à l'article 4.1.5, en supprimant la ligne 22, et en la remplaçant par ce qui suit :

« 4.1.5 : Constructions accessoires autorisées pour tous les usages

Constructions accessoires autorisées	Avant		Avant secondaire		Latérales		Arrière	
	Cour	Marge	Cour	Marge	Cour	Marge	Cour	Marge
22. Foyer extérieur	Non	Non	Oui	Non	Oui	Oui	Oui	Oui

ARTICLE 10

Le Règlement de zonage numéro 197-2013 de la Ville de Brownsburg-Chatham, tel que déjà amendé, est modifié à la section 7.2, à l'article 7.2.5, en supprimant le paragraphe 6 et en le remplaçant par ce qui suit :

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

« 7.2.5 : Dispositions relatives aux rives

6. La construction d'un bâtiment accessoire, d'une galerie, d'un perron ou l'implantation d'une piscine hors-terre

La construction d'un bâtiment accessoire de type remise ou cabanon, d'une galerie, d'un perron ou l'implantation d'une piscine est autorisée seulement sur une partie d'une rive déjà artificialisée aux conditions suivantes :

- a) Les dimensions du terrain ne permettent pas la construction ou l'érection d'un bâtiment accessoire ou l'implantation d'une piscine en conformité avec le présent règlement;
- b) Le bâtiment accessoire, la galerie, le perron ou la piscine doit être implanté à une distance minimale de cinq (5) mètres de la ligne naturelle des hautes eaux;
- c) Le bâtiment accessoire, la galerie, le perron ou la piscine doit reposer sur le terrain naturel sans excavation ni remblayage;
- d) Le bâtiment accessoire, la galerie ou le perron ne doit pas posséder de fondation permanente;
- e) Une bande minimale de protection de cinq (5) mètres doit obligatoirement être conservée dans son état actuel ou préférentiellement retournée à l'état naturel si elle ne l'était déjà;
- f) L'emplacement ne présente aucun signe d'érosion. »

ARTICLE 11

Le Règlement de zonage numéro 197-2013 de la Ville de Brownsburg-Chatham, tel que déjà amendé, est modifié à la grille des spécifications visée à l'article 2.1.2, pour la zone agricole A-118 en y ajoutant la classe d'usage P2 « Utilité publique » à l'exception de l'usage « Activités liées au traitement et à la valorisation des déchets, incluant les écocentres et les ressourceries » (P201) identifié comme usage spécifiquement prohibé, l'usage « Activités d'aménagement et d'exploitation de la forêt, incluant les travaux sylvicoles et la plantation d'arbres » (RN101) identifié comme usage spécifiquement autorisé, la classe d'usage A1 « activités agricoles LPTAA », la classe d'usage A2 « activités agricoles », la classe d'usage RN1 « Activité forestière » et la classe d'usage RN3 « Autres ressources naturelles » comme usages ou classes d'usages autorisés.

Le tout tel que montré à l'annexe «1», joint à ce règlement pour en faire partie intégrante comme si décrit au long.

ARTICLE 12

Le Règlement de zonage numéro 197-2013 de la Ville de Brownsburg-Chatham, tel que déjà amendé, est modifié à la grille des spécifications visée à l'article 2.1.2, pour les zones villégiatures V-420 et V421 en y retirant le groupe d'usage R « récréatif », comprenant la classe d'usage R1 « extensif » et R2 « intensif » comme classes d'usages autorisées, ainsi qu'en supprimant la note (2) placée sous l'onglet «Usage(s) spécifiquement prohibé(s)».

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

Et l'actuelle note (3) identifiée à la classe d'usage A2 « activités agricoles » et placée sous l'onglet «Usage(s) spécifiquement autorisé(s)» sera désormais identifiée comme note (2).

Le tout tel que montré à l'annexe «2», joint à ce règlement pour en faire partie intégrante comme si décrit au long.

ARTICLE 13

Le présent règlement entre vigueur conformément à la loi.

Catherine Trickey
Mairesse

M^e Hervé Rivet, LL.B. &M.A.P.
Directeur général

Avis de motion :	Le 7 août 2018
Adoption du projet :	Le 7 août 2018
Adoption du 2 ^e projet :	Le 6 novembre 2018
Adoption du règlement :	
Approbation de la MRC :	
Entrée en vigueur :	

Adoptée à l'unanimité

MOTION **AVIS DE MOTION : PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 197-07-2018 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 197-2013 DE LA VILLE DE BROWNSBURG-CHATHAM, TEL QUE DÉJÀ AMENDÉ, AFIN DE PERMETTRE L'USAGE INDUSTRIEL LÉGER ET ARTISANAL SANS INCIDENCE ENVIRONNEMENTALE (I2) DANS LA ZONE RÉSIDENITIELLE R-616 ET Y PERMETTRE L'USAGE SPÉCIFIQUE « INDUSTRIES D'EMPAQUETAGE ET LA DISTRIBUTION DE PRODUITS ALIMENTAIRES » (I213)**

Avis de motion est par les présentes donné par monsieur le conseiller Stephen Rowland qu'à une séance ultérieure de Conseil municipal, il adoptera ou fera adopter le projet de Règlement numéro 197-07-2018 amendant le règlement de zonage numéro 197-2013 de la Ville de Brownsburg-Chatham, tel que déjà amendé, afin de permettre l'usage industriel léger et artisanal sans incidence environnementale (I2) dans la zone résidentielle R-616 et y permettre l'usage spécifique « industries d'emballage et la distribution de produits alimentaires » (I213) et qu'un projet de règlement a été présenté et déposé à cette même date.

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

18-11-351 **ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 197-07-2018 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 197-2013 DE LA VILLE DE BROWNSBURG-CHATHAM, TEL QUE DÉJÀ AMENDÉ, AFIN DE PERMETTRE L'USAGE INDUSTRIEL LÉGER ET ARTISANAL SANS INCIDENCE ENVIRONNEMENTALE (I2) DANS LA ZONE RÉSIDEN­TIELLE R-616 ET Y PERMETTRE L'USAGE SPÉCIFIQUE «INDUSTRIES D'EMPAQUETAGE ET LA DISTRIBUTION DE PRODUITS ALIMENTAIRES» (I213)**

ATTENDU QU'un avis de motion est déposé par le Conseil municipal à la séance ordinaire le 6 novembre 2018;

ATTENDU qu'une démarche d'amendement au règlement de zonage est initiée afin de permettre l'usage Industriel léger et artisanal sans incidence environnementale (I2) dans la zone résidentielle R-616 et y permettre l'usage spécifique «Industries d'em­paquetage et la distribution de produits alimentaires» (I213);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Kévin Maurice, appuyé par monsieur le conseiller Stephen Rowland et il est résolu :

QUE LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BROWNSBURG-CHATHAM DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1

Le Règlement de zonage numéro 197-2013 de la Ville de Brownsburg-Chatham, tel que déjà amendé, est modifié à son chapitre 2, section 2.2.3, en ajoutant sous Industriel léger et artisanal sans incidence environnemental (I2), un usage identifié comme «I213» à la suite de l'usage identifié comme «I212» et qui se lira comme suit :

2. Industriel léger et artisanal sans incidence environnemental (I2) :

 « I213: Industries d'em­paquetage et la distribution de produits alimentaires».

ARTICLE 2

Le Règlement de zonage numéro 197-2013 de la Ville de Brownsburg-Chatham, tel que déjà amendé, est modifié à la grille des spécifications visée à l'article 2.1.2, pour la zone résidentielle R-616 en y ajoutant l'usage «Industries d'em­paquetage et la distribution de produits alimentaires» identifié comme « I213 » sous la classe d'usage (I2) et en y ajoutant une disposition particulière sous l'onglet «Usage(s) spécifiquement autorisé(s)», une note (2) et placée à la suite de l'usage déjà autorisé et se lisant comme suit :

« (2) : ..., I213 »

Le tout tel que montré à l'annexe «1», joint à ce règlement pour en faire partie intégrante comme si décrit au long.

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

ARTICLE 3

Le présent règlement entre vigueur conformément à la loi.

Catherine Trickey
Mairesse

M^e Hervé Rivet, LL.B. &M.A.P.
Directeur général

Avis de motion :

Le 6 novembre 2018

Adoption du projet :

Le 6 novembre 2018

Adoption du 2^e projet :

Adoption du Règlement :

Approbation de la MRC :

Entrée en vigueur :

Adoptée à l'unanimité

18-11-352

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NUMÉRO
DM-2018-017 – LOT 5 637 319 DU CADASTRE DU QUÉBEC
(ROUTE DES OUTAOUAIS) – BANDE DE PROTECTION
RIVERAINE – MONSIEUR JOSEPH LANZO**

ATTENDU la demande de dérogation mineure numéro DM-2018-017 présentée par monsieur Joseph Lanzo pour le lot 5 637 319 du cadastre du Québec (route des Outaouais), à Brownsburg-Chatham;

ATTENDU QUE cette demande vise à autoriser une bande de protection riveraine minimale de 10 mètres de la ligne naturelle des hautes eaux du milieu humide pour la section sud seulement du milieu humide près de la résidence, au lieu d'avoir une bande de protection riveraine minimale de 15 mètres relative à un cours d'eau ou un milieu humide, tel que prescrit à la réglementation;

ATTENDU QUE les documents suivants sont déposés au soutien de cette demande:

- Plan d'implantation du lot 5 637 319 du cadastre du Québec préparé par Pierre-Simon Madore, arpenteur-géomètre, sous sa minute 4629, dossier numéro 10206, en date du 8 août 2017 et révisé le 7 septembre 2017;
- Plan projet d'implantation du lot 5 637 319 du cadastre du Québec préparé par Pierre-Simon Madore, arpenteur-géomètre, sous sa minute 5490, dossier 10 206, en date du 28 août 2018;
- Esquisses du bâtiment principal et du garage privé détaché projetés.

ATTENDU QUE les motifs énoncés pour cette demande sont :

- Cette demande vise à permettre l'aménagement de la cour autour de la résidence par des travaux de paysagement et de terrassement, en plus de permettre un espace de circulation piétonnière.

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

- L'implantation projetée de la résidence a été modifiée par le propriétaire de manière à ce que la résidence soit localisée à 25 mètres de la rivière des Outaouais, de même que d'avoir un espace libre entre la résidence et la bande de protection riveraine permettant d'aménager des aires d'agrément comprenant une éventuellement terrasse couverte.

ATTENDU QUE la propriété visée par la présente requête est localisée dans la zone villégiature V-423;

ATTENDU QUE la réglementation de zonage en vigueur prescrit une bande de protection riveraine minimale de 15 mètres pour tout cours d'eau ou tout milieu humide;

ATTENDU QUE, de l'avis du comité, l'acceptation de cette demande de dérogation mineure ne causera aucun préjudice au voisinage;

ATTENDU QUE cette demande ne va pas à l'encontre des objectifs du plan d'urbanisme numéro 196-2013.

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme recommande d'accepter la demande de dérogation mineure numéro DM-2018-017 présentée par monsieur Joseph Lanzo pour le lot 5 637 319 du cadastre du Québec (route des Outaouais), à Brownsburg-Chatham;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Kévin Maurice, appuyé par madame la conseillère Kathleen Wilson et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham accepte la demande de dérogation mineure numéro DM-2018-017 présentée par monsieur Joseph Lanzo, visant des dispositions du Règlement de zonage numéro 197-2013 relativement au lot projeté 5 637 319 du cadastre du Québec (route des Outaouais), à Brownsburg-Chatham, dans le but d'autoriser une bande de protection riveraine minimale de 10 mètres de la ligne naturelle des hautes eaux du milieu humide pour la section sud seulement du milieu humide près de la résidence, au lieu d'avoir une bande de protection riveraine minimale de 15 mètres relative à un cours d'eau ou un milieu humide, tel que prescrit à la réglementation.

Adoptée à l'unanimité

18-11-353

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NUMÉRO DM-2018-018 – PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 19, RUE CORTLAND (LOT 4 236 596 DU CADASTRE DU QUÉBEC) – BANDE DE PROTECTION RIVERAINE – MADAME LINDA BERTRAND

ATTENDU la demande de dérogation mineure numéro DM-2018-018 présentée par madame Linda Bertrand pour la propriété située au 19, rue Cortland (lot 4 236 596 du cadastre du Québec), à Brownsburg-Chatham;

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

ATTENDU QUE cette demande vise à autoriser, pour le lot 4 236 596 du cadastre du Québec, une bande de protection riveraine minimale de 11 mètres de la ligne naturelle des hautes eaux du cours d'eau (ruisseau) au lieu d'avoir une bande de protection riveraine minimale de 15 mètres relative à un cours d'eau ou un milieu humide, tel que prescrit à la réglementation;

ATTENDU QUE la bande de protection riveraine de 11 mètres permettra de régulariser la localisation de l'installation sanitaire (fosse septique et champs de polissage) et de la galerie existante réalisées avec des permis en 2009;

ATTENDU QUE les documents suivants sont déposés au soutien de cette demande:

- Certificat de localisation (et son plan de localisation) préparé par Pierre Bélanger, arpenteur-géomètre, sous sa minute 13 541, dossier numéro 9179, en date du 24 août 2009;
- Plan de localisation préparé par Pierre Bélanger, arpenteur-géomètre, sous sa minute 13 541, dossier numéro 9179, en date du 24 août 2009 et révisé en date du 9 octobre 2018 (sur lequel il identifie les distances exactes entre le cours d'eau et la galerie, la fosse septique et le champ de polissage);
- Photographies de la cour arrière prises le 4 octobre dernier;
- Permis de construction numéro 2008-00494 visant la construction de la résidence émis le 17 décembre 2008;
- Plan de construction de la résidence réalisé par Martin Lefebvre, technologue pour Maisons usinées Côté, numéro de dossier 108-235, daté du 5 novembre 2008 et comprenant 5 feuillets;
- Plan d'implantation projeté et de piquetage réalisé par Pierre Bélanger, arpenteur-géomètre, sous sa minute 13 148, dossier numéro 9 179, en date du 3 décembre 2008;
- Certificat d'autorisation numéro 2008-00496 visant la mise en place de l'installation sanitaire émis le 17 décembre 2008;
- Rapport d'aménagement d'installation septique réalisé par la firme Géostar inc en date du 11 novembre 2008, comprenant 10 pages et 4 annexes;

ATTENDU QUE la propriété visée par la présente requête est située dans la zone villégiature V-421;

ATTENDU QUE la réglementation de zonage en vigueur prescrit une bande de protection riveraine minimale de 15 mètres pour tout cours d'eau (ruisseau) et tout milieu humide. Aucuns ouvrages ou travaux ne sont autorisés dans la bande de protection riveraine;

ATTENDU QUE cette demande vise à régulariser une situation de non-conformité et rendre le titre de propriété conforme;

ATTENDU QUE, de l'avis du comité, l'acceptation de cette demande de dérogation mineure ne causera aucun préjudice au voisinage;

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

ATTENDU QUE cette demande ne va pas à l'encontre des objectifs du plan d'urbanisme numéro 196-2013;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme recommande d'accepter la demande de dérogation mineure numéro DM-2018-018 présentée par madame Linda Bertrand pour la propriété située au 19, rue Cortland (lot 4 236 596 du cadastre du Québec), à Brownsburg-Chatham;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Kévin Maurice, appuyé par madame la conseillère Sylvie Décosse et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham accepte la demande de dérogation mineure numéro DM-2018-018 présentée par madame Linda Bertrand, visant des dispositions du Règlement de zonage numéro 197-2013 relativement à la propriété située au 19, rue Cortland (lot 4 236 596 du cadastre du Québec), à Brownsburg-Chatham, dans le but d'autoriser pour le lot 4 236 596 du cadastre du Québec, une bande de protection riveraine minimale de 11 mètres de la ligne naturelle des hautes eaux du cours d'eau (ruisseau) au lieu d'avoir une bande de protection riveraine minimale de 15 mètres relative à un cours d'eau ou un milieu humide, tel que prescrit à la réglementation.

Adoptée à l'unanimité

18-11-354 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NUMÉRO DM-2018-019 – LOT 4 677 452 DU CADASTRE DU QUÉBEC (LOT SITUÉ SUR LA RUE LAC MARTINEZ) – IMPLANTATION PRÊT-À-CAMPER – MADAME CATHERINE LAFLEUR ET MONSIEUR JASON THIBODEAU

ATTENDU la demande de dérogation mineure numéro DM-2018-019 présentée par madame Catherine Lafleur pour le lot 4 677 452 du cadastre du Québec (lot situé sur la rue du Lac Martinez), à Brownsburg-Chatham;

ATTENDU QUE cette demande vise à autoriser :

- L'implantation de sites de «prêt-à-camper», sous forme de gîte, à une distance maximale de 15 mètres au lieu d'être situés à une distance minimale de 25 mètres de toute ligne de propriété et plus, tel que prévu à la réglementation pour l'usage de camping aménagé ou semi-aménagé;
- L'implantation du site de « prêt-à-camper » défini comme le gîte numéro 6 à une distance de 8 mètres au lieu d'être situé à une distance minimale de 25 mètres de toute ligne de propriété, tel que prévu à la réglementation pour l'usage de camping aménagé ou semi-aménagé;
- L'implantation du site de « prêt-à-camper » défini comme le gîte numéro 7 à une distance de 7 mètres au lieu d'être situé à 25 mètres et plus, tel que prévu à la réglementation pour l'usage de camping aménagé ou semi-aménagé;

ATTENDU QUE les documents suivants sont déposés au soutien de cette demande:

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

- Lettre de présentation du projet d'hébergement touristique rédigée par les propriétaires déposée le 9 octobre 2018;
- Plan d'ensemble du lot 4 677 452 du cadastre du Québec illustrant la localisation du pavillon d'accueil et des gîtes préparé par Michel Ladouceur, arpenteur-géomètre reçu en date du 10 octobre 2018;
- Croquis d'un gîte type réalisé par les propriétaires comprenant 7 feuillets;
- Extrait de matrice graphique illustrant les milieux humides présents sur le lot visé et sur les lots adjacents sur lequel les emplacements des différents gîtes ont été indiqués par les demandeurs.

ATTENDU QUE la propriété visée par la présente requête est localisée dans la zone villégiature V-401;

ATTENDU QUE les motifs énoncés pour cette demande sont :

- La configuration irrégulière du terrain et la présence de contraintes naturelles (cours d'eau, milieux humides, tourbières) sur le terrain sont des éléments à prendre en considération relativement à l'implantation des gîtes (prêt-à-camper) pouvant influencer le nombre de constructions;
- Le secteur du Lac Martinez est peu construit présentement et ce, en raison que la rue y est aménagée conformément que sur une très courte portion;
- Les milieux humides présents sur le terrain visé par la présente requête et sur les terrains adjacents font en sorte d'agir comme une zone tampon entre les gîtes projetés et les lots limitrophes de manière à ne pas nuire à aucun voisin ou éventuel voisin;
- Les gîtes (prêt-à-camper) seront construits de manière à s'intégrer dans leur environnement de façon à conserver le côté naturel des lieux.

ATTENDU QU'IL y a lieu de déposer, tel que requis, un plan d'aménagement complet avec les paramètres énoncés à la réglementation (une bande de protection végétale entre toute route et le terrain de camping, des marges de recul entre les limites des lots avoisinants, la disposition des aires de camping, la densité d'occupation au sol, un plan des bâtiments s'harmonisant avec le milieu avoisinant, etc.) et un échancier des travaux pour une analyse à une séance ultérieure;

ATTENDU QUE cette demande va à l'encontre des objectifs du plan d'urbanisme numéro 196-2013;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme recommande de refuser la demande de dérogation mineure numéro DM-2018-019 présentée par madame Catherine Lafleur pour le lot 4 677 452 du cadastre du Québec (lot situé sur la rue du Lac Martinez), à Brownsburg-Chatham;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Kévin Maurice, appuyé par madame la conseillère Kathleen Wilson et il est résolu :

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham refuse la demande de dérogation mineure numéro DM-2018-019 présentée par madame Catherine Lafleur, visant des dispositions du Règlement de zonage numéro 197-2013 relativement au lot 4 677 452 du cadastre du Québec (lot situé sur la rue du Lac Martinez), à Brownsburg-Chatham, dans le but d'autoriser :

- L'implantation de sites de «prêt-à-camper», sous forme de gîte, à une distance maximale de 15 mètres au lieu d'être situés à une distance minimale de 25 mètres de toute ligne de propriété et plus, tel que prévu à la réglementation pour l'usage de camping aménagé ou semi-aménagé;
- L'implantation du site de « prêt-à-camper » défini comme le gîte numéro 6 à une distance de 8 mètres au lieu d'être situé à une distance minimale de 25 mètres de toute ligne de propriété, tel que prévu à la réglementation pour l'usage de camping aménagé ou semi-aménagé;
- L'implantation du site de « prêt-à-camper » défini comme le gîte numéro 7 à une distance de 7 mètres au lieu d'être situé à 25 mètres et plus, tel que prévu à la réglementation pour l'usage de camping aménagé ou semi-aménagé.

QU'un plan d'ensemble complet et conforme devra être déposé pour une analyse à une séance ultérieure.

Adoptée à l'unanimité

18-11-355 DEMANDE DE PIIA NUMÉRO 2018-08 RELATIVE À UNE DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION VISANT LA RÉNOVATION DU BÂTIMENT RÉSIDENTIEL EXISTANT (REPLACEMENT DES PERRONS ET DES GALERIES EXISTANTES) – PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 346-348, RUE DES ÉRABLES (LOT 4 235 995 DU CADASTRE DU QUÉBEC), DANS LE CADRE DU RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) NUMÉRO 201-2013 – MONSIEUR MARTIN CÔTÉ

ATTENDU la demande de certificat d'autorisation numéro 2018-00149 visant à obtenir l'autorisation d'effectuer la rénovation du bâtiment résidentiel existant (remplacement des perrons et des galeries) situé au 346-348, rue des Érables (lot 4 235 995 du cadastre du Québec);

ATTENDU QUE cette demande a été analysée lors de la séance du Comité consultatif d'urbanisme du 10 mai 2018 et il a été demandé qu'une nouvelle proposition avec des éléments de structure et d'ornements s'intégrant aux caractéristiques architecturales du noyau villageois de Brownsburg dont les gardes-corps en bois ou apparence de bois peint ou teint, pour traitement auprès du comité lors d'une séance ultérieure et ce, de manière à ce que le projet déposé rencontre les objectifs et les critères d'évaluation prévus pour ledit PIIA;

ATTENDU QUE les travaux visés sont :

- Remplacement des perrons existants (en béton) par de nouveaux (en béton);

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

- Remplacement des garde-corps des galeries existantes du bâtiment principal par de nouveaux garde-corps modèle « forme F » avec barrotins modèle « numéro 40 » en aluminium de couleur blanc;
- Ajout de quatre (4) colonnes cannelées 6 pouces X 6 pouces en aluminium de couleur blanc;
- Ajout de poteaux 3 pouces par 3 pouces entre les sections de garde-corps en aluminium de couleur blanc;
- Remplacement des mains courantes existantes par de nouvelles mains courantes modèle « numéro 900 » ;
- Remplacement des marches des galeries existantes en fibre de verre de couleur gris.

ATTENDU QUE le bâtiment résidentiel est situé dans la zone centre-ville Cv-706 selon le plan de zonage en vigueur (Règlement de zonage numéro 197-2013);

ATTENDU QUE cette demande est assujettie au processus d'évaluation et d'approbation selon le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 201-2013;

ATTENDU le dépôt au soutien de cette demande les documents suivants :

- Photographies actuelles du bâtiment;
- Photographies du secteur avoisinant;
- Dépliant LES INDUSTRIES ARISTOCRATE INC, démontrant les modèles des poteaux et des garde-corps retenus.

ATTENDU QUE la proposition rencontre les objectifs et les critères du règlement numéro 201-2013 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme recommande d'accepter la demande de certificat d'autorisation numéro 2018-00149 visant à obtenir l'autorisation d'effectuer la rénovation du bâtiment résidentiel existant (remplacement des perrons et des galeries) situé au 346-348, rue des Érables (lot 4 235 995 du cadastre du Québec).

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Kévin Maurice, appuyé par madame la conseillère Sylvie Décosse et il est résolu :

QU'en tenant compte des attendus énumérés précédemment, le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham accepte la demande du requérant et en conséquence, autorise le Service de l'urbanisme et du développement durable à émettre un certificat d'autorisation pour la rénovation du bâtiment résidentiel existant situé au 346-348, rue des Érables, sur le lot 4 235 995 du cadastre du Québec visant le remplacement des perrons et des galeries existantes (matériaux et couleur tels que déposés à la présente demande).

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

QUE cette autorisation est donnée dans le cadre du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 201-2013. Toutes les autres dispositions réglementaires de la Ville doivent être respectées.

Adoptée à l'unanimité

18-11-356 DEMANDE DE PIIA NUMÉRO 2018-11 RELATIVE À UNE DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION VISANT LA RÉNOVATION DU BÂTIMENT RÉSIDENTIEL EXISTANT (REMPLACEMENT DES GALERIES EXISTANTES) – PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 350-352, RUE DES ÉRABLES (LOT 4 235 991 DU CADASTRE DU QUÉBEC), DANS LE CADRE DU RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) NUMÉRO 201-2013 – MONSIEUR MARTIN CÔTÉ

ATTENDU la demande de certificat d'autorisation numéro 2018-00150 visant à obtenir l'autorisation d'effectuer la rénovation du bâtiment résidentiel existant (remplacement des galeries existantes) situé au 350-352, rue des Érables (lot 4 235 991 du cadastre du Québec);

ATTENDU QUE cette demande a été analysée lors de la séance du Comité consultatif d'urbanisme du 10 mai 2018 et il a été demandé qu'une nouvelle proposition avec des éléments de structure et d'ornements s'intégrant aux caractéristiques architecturales du noyau villageois de Brownsburg dont les gardes-corps en bois ou apparence de bois peint ou teint, pour traitement auprès du comité lors d'une séance ultérieure et ce, de manière à ce que le projet déposé rencontre les objectifs et les critères d'évaluation prévus pour ledit PIIA;

ATTENDU QUE les travaux visés sont :

- Ajout de quatre (4) colonnes cannelées 6 pouces X 6 pouces en aluminium blanc;
- Ajout de poteaux 3 pouces par 3 pouces entre les sections de garde-corps en aluminium blanc;
- Remplacement des garde-corps des galeries existantes du bâtiment principal par de nouveaux garde-corps modèle « forme F » avec barrotins modèle « numéro 40 » en aluminium blanc;
- Remplacement des mains courantes existantes par de nouvelles mains courantes modèle « numéro 900 » en aluminium;
- Remplacement du treillis en PVC blanc;
- Remplacement des marches des galeries existantes en béton gris.

ATTENDU QUE le bâtiment résidentiel est situé dans la zone centre-ville Cv-706 selon le plan de zonage en vigueur (Règlement de zonage numéro 197-2013);

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

ATTENDU QUE cette demande est assujettie au processus d'évaluation et d'approbation selon le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 201-2013;

ATTENDU le dépôt au soutien de cette demande les documents suivants :

- Photographies actuelles du bâtiment;
- Photographies du secteur avoisinant;
- Dépliant LES INDUSTRIES ARISTOCRATE INC, démontrant les modèles des poteaux et des garde-corps retenus.

ATTENDU QUE la proposition rencontre les objectifs et les critères du règlement numéro 201-2013 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme recommande d'accepter la demande de certificat d'autorisation numéro 2018-00150 visant à obtenir l'autorisation d'effectuer la rénovation du bâtiment résidentiel existant (remplacement des galeries existantes) situé au 350-352, rue des Érables (lot 4 235 991 du cadastre du Québec);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Kévin Maurice, appuyé par madame la conseillère Sylvie Décosse et il est résolu :

QU'en tenant compte des attendus énumérés précédemment, le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham accepte la demande du requérant et en conséquence, autorise le Service de l'urbanisme et du développement durable à émettre un certificat d'autorisation pour la rénovation du bâtiment résidentiel existant situé au 350-352, rue des Érables, sur le lot 4 235 991 du cadastre du Québec visant le remplacement des galeries existantes (matériaux et couleur tels que déposés à la présente demande).

QUE cette autorisation est donnée dans le cadre du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 201-2013. Toutes les autres dispositions réglementaires de la Ville doivent être respectées.

Adoptée à l'unanimité

18-11-357

DEMANDE : PROGRAMME DE REVITALISATION DU PATRIMOINE COMMERCIAL ET RÉSIDENTIEL DU CENTRE-VILLE / VOLET BÂTIMENTS RÉSIDENTIELS EXISTANTS - IMMEUBLE SITUÉ AU 346-348, RUE DES ÉRABLES (LOT 4 235 995 DU CADASTRE DU QUÉBEC) – MONSIEUR MARTIN CÔTÉ – ACCEPTATION DE LA PROPOSITION ET ATTRIBUTION DE L'AIDE FINANCIÈRE

ATTENDU QUE le requérant a déposé une proposition relativement à la rénovation du bâtiment résidentiel existant (remplacement des perrons et des galeries), dans le cadre du Programme de revitalisation du patrimoine commercial et résidentiel du centre-ville;

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

ATTENDU QUE cette demande a été analysée lors de la séance du Comité consultatif d'urbanisme du 10 mai 2018 et il a été demandé qu'une nouvelle proposition soit déposée avec les documents requis (2 soumissions) pour traitement auprès du comité lors d'une séance ultérieure et ce, de manière à ce que le projet déposé rencontre les objectifs et les critères du règlement;

ATTENDU QUE le projet du requérant vise un bâtiment résidentiel existant situé dans le périmètre du centre-ville défini pour l'application du programme d'aide financière dédié à la rénovation des bâtiments résidentiels existants en vue de l'amélioration du cadre bâti du centre-ville;

ATTENDU QUE cette demande est assujettie au processus d'évaluation et d'approbation selon le Règlement numéro 220-2015 relatif au programme de revitalisation du patrimoine commercial et résidentiel du centre-ville;

ATTENDU QUE les travaux visés sont :

- Remplacement des perrons existants (en béton) par de nouveaux (en béton);
- Remplacement des garde-corps des galeries existantes du bâtiment principal par de nouveaux garde-corps modèle « forme F » avec barrotins modèle « numéro 40 » en aluminium de couleur blanc;
- Ajout de quatre (4) colonnes cannelées 6 pouces X 6 pouces en aluminium de couleur blanc;
- Ajout de poteaux 3 pouces par 3 pouces entre les sections de garde-corps en aluminium de couleur blanc;
- Remplacement des mains courantes existantes par de nouvelles mains courantes modèle « numéro 900 »;
- Remplacement des marches des galeries existantes en fibre de verre de couleur gris.

ATTENDU le dépôt au soutien de cette demande les documents suivants :

- Photographies actuelles du bâtiment;
- Photographies du secteur avoisinant;
- Soumissions (2) visant les travaux à être exécutés.

ATTENDU QUE les travaux définis sont admissibles au volet 3 du programme visant les bâtiments résidentiels existants;

ATTENDU QUE l'attribution de l'aide financière pour ce projet est un montant de 3 542,37 \$ toutes taxes incluses qui est réservée à cette fin à même la réserve financière créée pour le programme de revitalisation du patrimoine commercial et résidentiel du centre-ville sous le poste budgétaire prévu à cette fin.

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme recommande d'accepter la demande du requérant, monsieur Martin Côté;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Kévin Maurice, appuyé par madame la conseillère Kathleen Wilson et il est résolu :

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

QU'en tenant compte des considérations énumérées précédemment, le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham accepte la demande du requérant visant les travaux de rénovation du bâtiment résidentiel existant et en conséquence autorise le Service des finances à réserver un montant de 3 542,37 \$ toutes taxes incluses qui sera pris à même la réserve financière créée pour le Programme de revitalisation du patrimoine commercial et résidentiel du centre-ville sous le poste budgétaire prévu à cette fin.

QUE cette approbation est donnée dans le cadre du Règlement numéro 220-2015 relatif au Programme de revitalisation du patrimoine commercial et résidentiel du centre-ville. Toutes les autres dispositions réglementaires de la Ville doivent être respectées.

Adoptée à l'unanimité

18-11-358

DEMANDE : PROGRAMME DE REVITALISATION DU PATRIMOINE COMMERCIAL ET RÉSIDENTIEL DU CENTRE-VILLE / VOLET BÂTIMENTS RÉSIDENTIELS EXISTANTS - IMMEUBLE SITUÉ AU 350-352, RUE DES ÉRABLES (LOT 4 235 991 DU CADASTRE DU QUÉBEC) – MONSIEUR MARTIN CÔTÉ – ACCEPTATION DE LA PROPOSITION ET ATTRIBUTION DE L'AIDE FINANCIÈRE

ATTENDU QUE le requérant a déposé une proposition relativement à la rénovation du bâtiment résidentiel existant (remplacement des galeries existantes), dans le cadre du Programme de revitalisation du patrimoine commercial et résidentiel du centre-ville;

ATTENDU QUE cette demande a été analysée lors de la séance du Comité consultatif d'urbanisme du 10 mai 2018 et il a été demandé qu'une nouvelle proposition soit déposée avec les documents requis (2 soumissions) pour traitement auprès du comité lors d'une séance ultérieure et ce, de manière à ce que le projet déposé rencontre les objectifs et les critères du règlement;

ATTENDU QUE le projet du requérant vise un bâtiment résidentiel existant situé dans le périmètre du centre-ville défini pour l'application du programme d'aide financière dédié à la rénovation des bâtiments résidentiels existants en vue de l'amélioration du cadre bâti du centre-ville;

ATTENDU QUE cette demande est assujettie au processus d'évaluation et d'approbation selon le Règlement numéro 220-2015 relatif au programme de revitalisation du patrimoine commercial et résidentiel du centre-ville;

ATTENDU QUE les travaux visés sont :

- Ajout de quatre (4) colonnes cannelées 6 pouces X 6 pouces en aluminium blanc;
- Ajout de poteaux 3 pouces par 3 pouces entre les sections de garde-corps en aluminium blanc;

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

- Remplacement des garde-corps des galeries existantes du bâtiment principal par de nouveaux garde-corps modèle « forme F » avec barrotins modèle « numéro 40 » en aluminium blanc;
- Remplacement des mains courantes existantes par de nouvelles mains courantes modèle « numéro 900 » en aluminium;
- Remplacement du treillis en PVC blanc;
- Remplacement des marches des galeries existantes en béton gris.

ATTENDU le dépôt au soutien de cette demande les documents suivants :

- Photographies actuelles du bâtiment;
- Photographies du secteur avoisinant;
- Soumissions (2) visant les travaux à être exécutés.

ATTENDU QUE les travaux définis sont admissibles au volet 3 du programme visant les bâtiments résidentiels existants;

ATTENDU QUE l'attribution de l'aide financière pour ce projet est un montant de 2 637,69 \$ toutes taxes incluses qui est réservée à cette fin à même la réserve financière créée pour le programme de revitalisation du patrimoine commercial et résidentiel du centre-ville sous le poste budgétaire prévu à cette fin;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme recommande d'accepter proposition relativement à la rénovation du bâtiment résidentiel existant (remplacement des galeries existantes), dans le cadre du Programme de revitalisation du patrimoine commercial et résidentiel du centre-ville;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Kevin Maurice, appuyé par madame la conseillère Kathleen Wilson et il est résolu :

QU'en tenant compte des considérations énumérées précédemment, le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham accepte la demande du requérant visant les travaux de rénovation du bâtiment résidentiel existant et en conséquence autorise le Service des finances à réserver un montant de 2 637,69 \$ toutes taxes incluses qui sera pris à même la réserve financière créée pour le Programme de revitalisation du patrimoine commercial et résidentiel du centre-ville sous le poste budgétaire prévu à cette fin.

QUE cette approbation est donnée dans le cadre du Règlement numéro 220-2015 relatif au Programme de revitalisation du patrimoine commercial et résidentiel du centre-ville. Toutes les autres dispositions réglementaires de la Ville doivent être respectées.

Adoptée à l'unanimité

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

**18-11-359 DEMANDE D'AMENDEMENT À LA RÉGLEMENTATION
DE ZONAGE VISANT À AUTORISER L'USAGE I-2 «
INDUSTRIEL LÉGER ET ARTISANAL SANS INCIDENCE
ENVIRONNEMENTALE » DANS LA ZONE
RÉSIDENTIELLE R-616 – MONSIEUR ALAIN ROY**

ATTENDU QUE les membres du Comité consultatif d'urbanisme ont analysé les faits et toutes les données suite à la démarche d'amendement initiée par le requérant;

ATTENDU QU'afin que l'usage demandé puisse être exercé, une démarche d'amendement à la réglementation sera initiée de manière à permettre l'usage spécifique «Industrie d'emballage et la distribution de produits alimentaires» (I213) sous la classe d'usage Industriel I2 (Industriel léger et artisanal sans incidence environnementale) dans la zone résidentielle R-616. Une note sera placée à la grille des spécifications de la zone visée relativement à l'usage spécifiquement autorisé;

ATTENDU QUE l'usage demandé est autorisé au Schéma d'aménagement révisé de la MRC d'Argenteuil. De ce fait, la démarche d'amendement qui sera initiée aura sa conformité en finalité et ainsi l'usage pourra être autorisé;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme recommande d'accepter la démarche d'amendement initiée par le requérant;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Kevin Maurice, appuyé par madame la conseillère Sylvie Décosse et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham accepte la demande d'amendement à la réglementation de zonage visant à permettre l'usage spécifique «Industrie d'emballage et la distribution de produits alimentaires» (I213) sous la classe d'usage Industriel I2 (Industriel léger et artisanal sans incidence environnementale) dans la zone résidentielle R-616. Une note sera placée à la grille des spécifications de la zone visée relativement à l'usage spécifiquement autorisé.

Adoptée à l'unanimité

**18-11-360 CESSION AUX FINS DE PARCS, TERRAINS DE JEUX ET
ESPACES NATURELS – DEMANDE DE PERMIS DE
LOTISSEMENT NUMÉRO 2018-00021 – CRÉATION DU
LOT 6 279 333 DU CADASTRE DU QUÉBEC – MONSIEUR
PATRICK DAIGLE**

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

ATTENDU QUE monsieur Patrick Daigle a déposé une demande de permis de lotissement numéro 2018-00021 afin de procéder à la création du lot 6 279 333 du cadastre du Québec faits à partir des lots rénovés 4 678 030 (lot identifié comme étant la partie de lot 982 du cadastre du canton de Chatham avant la rénovation cadastrale) et 4 678 032 (lot identifié comme étant la partie de lot 982 du cadastre du canton de Chatham avant la rénovation cadastrale). Cette opération cadastrale est montrée sur un plan préparé par Michel Ladouceur, arpenteur-géomètre, sous la minute 13 893, dossier numéro 3 936, en date du 2 octobre 2018, lequel plan est joint à l'annexe 1;

ATTENDU QUE ce projet d'opération cadastrale vise la création du lot distinct 6 279 333 du cadastre du Québec qui formera désormais le nouveau terrain de la propriété résidentielle située au 22, chemin du Coyote;

ATTENDU QUE, selon les termes de l'article 2.2.1 du Règlement de lotissement numéro 198-2013 de la Ville de Brownsburg-Chatham, le Conseil municipal doit se prononcer quant à la cession aux fins de parcs et terrains de jeux exigée en vertu de ce règlement;

ATTENDU QUE la contribution exigée en vertu du règlement précité est fixée à 10 % de la superficie du terrain assujettie à cette cession, comprise dans le plan et située dans un endroit qui, de l'avis du conseil, convient à l'établissement de parcs, de terrains de jeux et en espaces naturels, de verser une somme de 10 % de la valeur du terrain inscrite au rôle d'évaluation municipale;

ATTENDU QU'une exemption a été prise en considération dans le calcul de la contribution aux fins de parcs, terrains de jeux ou espaces naturels visant le lot qui était l'assiette d'une construction;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de la Directrice du Service de l'urbanisme et du développement durable, madame Danielle Cyr ainsi que de ses recommandations.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Kévin Maurice, appuyé par madame la conseillère Kathleen Wilson et il est résolu :

QUE le Conseil accepte la contrepartie en argent pour cette cession. Sur la base de l'évaluation foncière, la contribution de 10 % en argent représente un montant de 1 710 \$. Le détail de cette contribution est montré à la section « Renseignements comptables » du permis de lotissement visé, joint à l'annexe 2.

Adoptée à l'unanimité

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

18-11-361 CESSION AUX FINS DE PARCS, TERRAINS DE JEUX ET ESPACES NATURELS – DEMANDE DE PERMIS DE LOTISSEMENT NUMÉRO 2018-00022 – CRÉATION DES LOTS 6 279 472 ET 6 279 473 DU CADASTRE DU QUÉBEC – MONSIEUR LUC VALIQUETTE ET MADAME CLAUDINE BÉDARD

ATTENDU QUE monsieur Luc Valiquette et madame Claudine Bédard ont déposé une demande de permis de lotissement numéro 2018-00022 afin de procéder à la création des lots 6 279 472 et 6 279 473 du cadastre du Québec faits à partir du lot rénové 4 676 965 (anciens lots distincts 966-79, 966-80, 966-81 et 966-82 du cadastre du canton de Chatham). Cette opération cadastrale est montrée sur un plan préparé par Michel Ladouceur, arpenteur-géomètre, sous la minute 13 894, dossier numéro 2846, en date du 2 octobre 2018, lequel plan est joint à l'annexe 1;

ATTENDU QUE ce projet d'opération cadastrale vise la création du lot distinct 6 279 472 du cadastre du Québec qui formera désormais le nouveau terrain de la propriété résidentielle située au 17, rue Alpine et du lot 6 279 473 du cadastre du Québec qui est un lot résiduel non conforme, qui sera joint à la propriété du 9, rue Alpine dans une opération cadastrale ultérieure;

ATTENDU QUE, selon les termes de l'article 2.2.1 du Règlement de lotissement numéro 198-2013 de la Ville de Brownsburg-Chatham, le Conseil municipal doit se prononcer quant à la cession aux fins de parcs et terrains de jeux exigée en vertu de ce règlement;

ATTENDU QUE la contribution exigée en vertu du règlement précité est fixée à 10 % de la superficie du terrain assujettie à cette cession, comprise dans le plan et située dans un endroit qui, de l'avis du conseil, convient à l'établissement de parcs, de terrains de jeux et en espaces naturels, de verser une somme de 10 % de la valeur du terrain inscrite au rôle d'évaluation municipale;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de la Directrice du Service de l'urbanisme et du développement durable, madame Danielle Cyr ainsi que de ses recommandations.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Kévin Maurice, appuyé par madame la conseillère Kathleen Wilson et il est résolu :

QUE le Conseil accepte la contrepartie en argent pour cette cession. Sur la base de l'évaluation foncière, la contribution de 10 % en argent représente un montant de 156,67 \$. Le détail de cette contribution est montré à la section « Renseignements comptables » du permis de lotissement visé, joint à l'annexe 2.

Adoptée à l'unanimité

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

18-11-362

CESSION AUX FINS DE PARCS, TERRAINS DE JEUX ET ESPACES NATURELS – DEMANDE DE PERMIS DE LOTISSEMENT NUMÉRO 2018-00024 – CRÉATION DES LOTS 6 250 489 À 6 250 493, 6 276 782 ET 6 277 471 DU CADASTRE DU QUÉBEC – MONSIEUR JACQUES BERNIQUEZ ET MADAME ANDRÉE ROCHON

ATTENDU QUE monsieur Jacques Berniquez et madame Andrée Rochon ont déposé une demande de permis de lotissement numéro 2018-00024 afin de procéder à la création des lots 6 250 489 à 6 250 493, 6 276 782 et 6 277 471 du cadastre du Québec faits à partir du lot rénové 4 423 008 (lot identifié comme étant la partie de lot 551 du cadastre du canton de Chatham avant la rénovation cadastrale). Cette opération cadastrale est montrée sur un plan préparé par Pierre-Simon Madore, arpenteur-géomètre, sous la minute 5 544, dossier numéro 2764, en date du 20 septembre 2018, lequel plan est joint à l'annexe 1;

ATTENDU QUE ce projet d'opération cadastrale vise la création de sept (7) lots dont les lots 6 276 782 et 6 277 471 destinés à la construction de résidences unifamiliales situés sur la montée Hall et d'une propriété qui sera constituée des lots 6 250 489 et 6 250 491 destiné à la construction d'un bâtiment commercial;

ATTENDU QUE, selon les termes de l'article 2.2.1 du Règlement de lotissement numéro 198-2013 de la Ville de Brownsburg-Chatham, le Conseil municipal doit se prononcer quant à la cession aux fins de parcs et terrains de jeux exigée en vertu de ce règlement;

ATTENDU QUE la contribution exigée en vertu du règlement précité est fixée à 10 % de la superficie du terrain assujettie à cette cession, comprise dans le plan et située dans un endroit qui, de l'avis du conseil, convient à l'établissement de parcs, de terrains de jeux et en espaces naturels, de verser une somme de 10 % de la valeur du terrain inscrite au rôle d'évaluation municipale;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de la Directrice du Service de l'urbanisme et du développement durable, madame Danielle Cyr ainsi que de ses recommandations.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Kévin Maurice, appuyé par madame la conseillère Kathleen Wilson et il est résolu :

QUE le Conseil accepte la contrepartie en argent pour cette cession. Sur la base de l'évaluation foncière, la contribution de 10 % en argent représente un montant de 5 780 \$. Le détail de cette contribution est montré à la section « Renseignements comptables » du permis de lotissement visé, joint à l'annexe 2.

Adoptée à l'unanimité

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

**18-11-363 DEMANDE DE DÉLAI SUPPLÉMENTAIRE POUR
ENTREPRENDRE LA CONSTRUCTION D'UNE BÂTISSE
SUR LE LOT 4 236 042 DU CADASTRE DU QUÉBEC –
MARTIN GUAY POUR ET AU NOM DE LA COMPAGNIE
9145-6509 QUÉBEC INC.**

ATTENDU QUE le propriétaire désire se prévaloir d'un délai supplémentaire d'un (1) an pour entreprendre la construction d'une bâtisse commerciale sur le lot 4 236 042 du cadastre du Québec;

ATTENDU QUE le propriétaire a entrepris des démarches de développement d'un autre projet sur le territoire de la Ville de Brownsburg-Chatham;

ATTENDU QUE l'extension demandée permettra de concevoir un projet commercial adapté à ce lot ayant une localisation stratégique dans le noyau villageois de Brownsburg;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de la Directrice du Service de l'urbanisme et du développement durable, madame Danielle Cyr ainsi que de ses recommandations.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Kévin Maurice, appuyé par madame la conseillère Sylvie Décosse et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise une prolongation d'un délai d'un (1) an pour entreprendre la construction d'une bâtisse commerciale sur le lot 4 236 042 du cadastre du Québec, à l'acquéreur monsieur Martin Guay pour et au nom de la Compagnie 9145-6509 Québec inc.

Adoptée à l'unanimité

**18-11-364 MANDAT POUR SERVICES PROFESSIONNELS - ÉTUDE
AGRONOMIQUE DU LOT 4 422 316 DU CADASTRE DU
QUÉBEC – DANIEL LABBÉ, AGRONOME**

ATTENDU QUE la Ville de Brownsburg-Chatham désire procéder à l'agrandissement du périmètre d'urbanisation du secteur Saint-Philippe sur un espace de 14 hectares (voir annexe), de manière à poursuivre le développement résidentiel de ce noyau villageois déjà amorcé depuis plusieurs années et de manière à consolider ce secteur desservi en infrastructures urbaines et en équipements structurants;

ATTENDU QUE la Ville de Brownsburg-Chatham doit entreprendre les démarches nécessaires afin d'assurer son développement dans les prochaines années;

ATTENDU QU'une démarche de demande d'exclusion sera présentée à la Commission de protection du territoire agricole visant l'agrandissement du périmètre d'urbanisation du secteur Saint-Philippe à des fins résidentielle;

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à une étude agronomique du lot 4 422 316 du cadastre du Québec, soit à la caractérisation du lot visé, son voisinage et d'analyser l'impact de l'exclusion recherchée sur le territoire et les activités agricoles;

ATTENDU QUE la Ville a analysé plusieurs sites potentiels et qu'elle a choisi le site ayant le moins d'impact sur l'agriculture;

ATTENDU QUE ce projet constitue le prolongement logique de la trame urbaine existante;

ATTENDU QUE cette étude agronomique est au soutien de la démarche d'agrandissement du périmètre d'urbanisation de Saint-Philippe;

ATTENDU QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham octroi un mandat à Daniel Labbé, agronome (1648-4404 Québec inc.) afin de procéder à une étude agronomique du lot 4 422 316 du cadastre du Québec et ce, selon l'offre de services dûment déposée;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de la Directrice du Service de l'urbanisme et du développement durable, madame Danielle Cyr ainsi que de ses recommandations.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Kévin Maurice, appuyé par madame la conseillère Sylvie Décosse et il est résolu :

QUE le Conseil municipal octroi un montant de 10 922,63 \$ (toutes taxes incluses) pour la réalisation de ce mandat. La réalisation de l'expertise et les visites de terrain requises débiteront dès l'octroi du mandat.

Adoptée à l'unanimité

**MANDAT POUR SERVICES PROFESSIONNELS EN
URBANISME - AGRANDISSEMENT DU PÉRIMÈTRE
D'URBANISATION (SAINT-PHILIPPE) ET DEMANDE
D'EXCLUSION EN TERRITOIRE AGRICOLE AUPRÈS DE
LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE
AGRICOLE DU QUÉBEC – FIRME THERRIEN COUTURE**

Ce point est reporté à une séance ultérieure du Conseil municipal.

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

**TRAVAUX PUBLICS (Équipements et infrastructures (hygiène
du milieu))**

**18-11-365 ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES DE LA
RÉGIE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES DE
CHATHAM/LACHUTE**

CONSIDÉRANT l'adoption des prévisions budgétaires 2019 par la Régie d'assainissement des eaux usées de Chatham / Lachute;

CONSIDÉRANT QUE ces prévisions budgétaires ont été déposées à la Ville de la Brownsburg-Chatham pour approbation;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de la Directrice du Service des travaux publics, madame Sonja Lauzon ainsi que de ses recommandations.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Antoine Laurin, appuyé par madame la conseillère Sylvie Décosse et il est résolu :

QUE la Ville de Brownsburg-Chatham accepte les prévisions budgétaires annuelles 2019 dans le cadre de la Régie d'assainissement des eaux usées de Chatham / Lachute.

Adoptée à l'unanimité

**18-11-366 ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL DES
IMMOBILISATION 2019-2020-2021 DE LA RÉGIE
D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES DE
CHATHAM/LACHUTE**

CONSIDÉRANT l'adoption du programme triennal des immobilisations 2019-2020-2021 par la Régie d'assainissement des eaux usées de Chatham / Lachute;

CONSIDÉRANT QUE la planification du programme triennal des immobilisations a été déposée à la Ville de la Brownsburg-Chatham pour approbation;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de la Directrice du Service des travaux publics, madame Sonja Lauzon ainsi que de ses recommandations.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Antoine Laurin, appuyé par monsieur le conseiller Kévin Maurice et il est résolu :

QUE la Ville de Brownsburg-Chatham accepte le programme triennal des immobilisations 2019-2020-2021 dans le cadre de la Régie d'assainissement des eaux usées de Chatham / Lachute.

Adoptée à l'unanimité

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

**18-11-367 DÉMARCHES D'EXPROPRIATION DU LOT 4 235 533 DU
CADASTRE DU QUÉBEC – POSTE DE SURPRESSION –
RUE PRINCIPALE**

CONSIDÉRANT QUE, dans le cadre des démarches entreprises par la Ville pour la réhabilitation des conduites, des trottoirs et du pavage du tronçon de la rue Principale situé entre les rues du Couvent et Septaco, il est nécessaire de construire un poste de surpression pour corriger la problématique de pression d'eau potable qui s'y trouve;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 18-06-183 et la publication de l'avis de réserve qui s'en est suivie;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 570 de la *Loi sur les cités et villes*, la Ville peut acquérir de gré à gré ou par expropriation tout immeuble dont elle a besoin pour les fins municipales;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de la Directrice du Service des travaux publics, madame Sonja Lauzon ainsi que de ses recommandations.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Kévin Maurice, appuyé par madame la conseillère Sylvie Décosse et il est résolu :

QUE la Ville de Brownsburg-Chatham décrète l'acquisition de gré à gré ou par voie d'expropriation du lot 4 235 533 du Cadastre du Québec, circonscription foncière d'Argenteuil, situé dans la Ville de Brownsburg-Chatham, tel que plus amplement désigné et décrit à la description technique préparée par M. Pierre-Simon Madore, arpenteur-géomètre, et portant la minute 5475 de son dossier 5088.

QUE ladite acquisition de gré à gré ou par expropriation a pour objet de construire un poste de surpression dans le cadre de la réhabilitation de conduites d'eau potable desservant un secteur urbain.

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham mandate le cabinet d'avocat « Prévost Fortin D'Aoust, s.e.n.c.r.l. » afin d'entreprendre les démarches et procédures qui s'imposent en pareille circonstance.

Adoptée à l'unanimité

**18-11-368 APPUI À LA MRC D'ARGENTEUIL POUR DÉPOSER UNE
DEMANDE DE SUBVENTION AU PROGRAMME DE
GESTION DES ACTIFS MUNICIPAUX**

CONSIDÉRANT les besoins en matière de suivis des infrastructures municipales sous différents domaines, de façon informatisée;

CONSIDÉRANT les présentations de programmes de gestion informatiques des infrastructures;

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

CONSIDÉRANT les possibilités des subventions pour la gestion des actifs municipaux, afin de mieux connaître les besoins en investissements dans le futur;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de la Directrice du Service des travaux publics, madame Sonja Lauzon ainsi que de ses recommandations.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Sylvie Décosse, appuyé par monsieur le conseiller Antoine Laurin et il est résolu :

QUE les membres du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham demandent au directeur général de la MRC d'Argenteuil de déposer une demande de subvention au Programme de gestion des actifs municipaux (PGAM) de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) pour la consolidation de l'information des actifs ponceaux, bâtiments, aqueduc, égouts, chaussée, matériel roulant et l'implantation d'une GMAO (gestion de la maintenance assistée par ordinateur).

QUE les membres du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham s'engagent à mener les activités suivantes dans le cadre du projet proposé soumis au Programme de gestion des actifs municipaux (PGAM) de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) afin d'améliorer son programme de gestion des actifs :

- Développer l'outil de prise de décision des ponceaux, aqueduc, égouts et chaussées, matériel roulant (planification et priorisation);
- Implanter une GMAO (gestion de la maintenance assistée par ordinateur) pour l'inventaire et l'entretien des actifs;
- Produire un bilan de santé des bâtiments et des immobilisations de la Ville.

QUE la Ville de Brownsburg-Chatham consacre jusqu'à concurrence de 12 500 \$ de son budget au financement des coûts associés à ce projet; et

QUE la Ville de Brownsburg-Chatham dépose elle-même une demande de subvention pour assumer la différence des frais reliés à une telle implantation.

Adoptée à l'unanimité

18-11-369

RÉSULTATS D'APPEL D'OFFRES PUBLIC – SERVICES PROFESSIONNELS POUR L'ENTRETIEN MÉNAGER DES BÂTIMENTS MUNICIPAUX

CONSIDÉRANT QU'un processus d'appel d'offres public a été effectuée au cours du mois d'octobre 2018, puisque le contrat actuel d'entretien ménager des bâtiments municipaux vient à échéance le 31 décembre de l'année courante;

CONSIDÉRANT QUE le processus s'est fait sous forme d'appel d'offres public avec indicateurs de performance;

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

CONSIDÉRANT QUE deux (2) entreprises spécialisées dans le domaine ont soumis un prix;

CONSIDÉRANT QUE les deux (2) soumissionnaires se sont avérés conformes;

CONSIDÉRANT le résultat des pointages, à savoir :

Les Services ménagers Roy Ltée	22,17 points
Services d'entretien Per-O inc.	20,90 points

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de la Directrice du Service des travaux publics, madame Sonja Lauzon ainsi que de ses recommandations.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Antoine Laurin, appuyé par madame la conseillère Sylvie Décosse et il est résolu :

QUE le Conseil de la Ville de Brownsburg-Chatham, approuve et mandate le soumissionnaire conforme s'étant vu attribué le meilleur pointage, *Les Services ménagers Roy Ltée*, pour un montant annuel, toutes taxes incluses, selon les services décrits dans le devis :

- 2019 – 58 420,20 \$;
- 2020 (année d'option 1) – 60 015,12 \$;
- 2021 (année d'option 2) – 61 611,48 \$.

QUE le contrat prenne effet, à partir du 1^{er} janvier 2019, tel que spécifié au devis.

QUE la Ville de Brownsburg-Chatham se réserve le droit de donner en tout ou en partie les services énumérés dans le devis, le tout conditionnel aux démarches budgétaires annuelles pour les divers services municipaux.

Adoptée à l'unanimité

18-11-370

PERMIS DE VOIRIE ET RACCORDEMENT ROUTIER – DEMANDE D'AUTORISATION ET MANDAT DE SIGNATURES POUR L'ANNÉE 2019

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Brownsburg-Chatham doit exécuter des travaux dans l'emprise des routes entretenues par le *ministère des Transports du Québec* (MTQ);

CONSIDÉRANT QUE la Ville doit obtenir un permis de voirie du *ministère des Transports du Québec* (MTQ) pour intervenir sur les routes entretenues par le ministère;

CONSIDÉRANT QUE la Ville est responsable des travaux dont elle est maître d'œuvre ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville s'engage à respecter les clauses des permis de voirie émis par le *ministère des Transports du Québec* (MTQ);

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

CONSIDÉRANT QUE la Ville s'engage à remettre les infrastructures routières dans leur état original;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de la Directrice du Service des travaux publics, madame Sonja Lauzon ainsi que de ses recommandations.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Antoine Laurin, appuyé par monsieur le conseiller Kévin Maurice et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham demande au *ministère des Transports du Québec* (MTQ) de lui accorder les permis de voirie au cours de l'année 2019 et qu'il autorise la personne responsable du Service des travaux publics, madame Sonja Lauzon, directrice du Service des travaux publics, à signer, pour et au nom de la Ville, les permis de voirie pour tous les travaux dont les coûts estimés de remise en état des éléments de l'emprise n'excèdent pas 10 000\$, puisque la Ville s'engage à respecter les clauses du permis de voirie.

QUE la Ville de Brownsburg-Chatham s'engage à demander, chaque fois qu'il sera nécessaire, le permis requis.

Adoptée à l'unanimité

18-11-371 FORMULAIRE DE L'USAGE DE L'EAU POTABLE 2017 – CONDITIONS D'APPROBATION

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable, la Ville de Brownsburg-Chatham doit fournir un rapport annuel, ce qui fut fait, tel que requis;

CONSIDÉRANT QUE le *Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation* (MAMH) n'approuve pas le formulaire de l'usage de l'eau potable 2017 à moins d'un engagement formel de la part de la Ville de Brownsburg-Chatham;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Brownsburg-Chatham doit également installer **64** compteurs d'eau dans le secteur non résidentiel (Industrie, Commerce, Institution) et un échantillon de **60** compteurs d'eau dans le secteur résidentiel, considérant les données soumises sur les rapports des années précédentes et de par la non amélioration significative de la réduction de la consommation d'eau potable par citoyen; à savoir; 582 litres/personne/jour sur une valeur de comparaison de 383 litres/personne/jour;

CONSIDÉRANT QUE l'installation des compteurs d'eau n'a pas été complétée au 1^{er} septembre 2018, date limite établie par le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) depuis 2014;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de la Directrice du Service des travaux publics, madame Sonja Lauzon ainsi que de ses recommandations.

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller André Junior Florestal, appuyé par monsieur le conseiller Stephen Rowland et il est résolu :

QUE les membres du Conseil municipale de la Ville de Brownsburg-Chatham s'engage d'ici le 1^{er} septembre 2019 à :

- Prévoir le montant nécessaire pour réaliser les travaux dans le budget municipal
- Transmettre au (MAMH) un échéancier incluant :
 - a. Soumission de l'appel d'offre;
 - b. Octroi du contrat; et
 - c. Calendrier mensuel d'installation des compteurs.

Adoptée à l'unanimité

18-11-372

RÉSULTAT DE L'APPEL D'OFFRES PUBLIC POUR L'ENTRETIEN PAYSAGER, NOTAMMENT LA COUPE DE GAZON DU CAMPING MUNICIPAL DE LA VILLE DE BROWNSBURG-CHATHAM – OCTROI DE MANDAT

CONSIDÉRANT QU'un processus d'appel d'offres public a été lancé pour l'entretien paysager, notamment la coupe de gazon du camping municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham, incluant la section du puits d'alimentation en eau pour ledit camping pour les saisons 2019,2020 et 2021;

CONSIDÉRANT l'intérêt d'une (1) entreprise pour cet appel d'offre public ;

CONSIDÉRANT QUE le soumissionnaire s'est avéré conforme ;

CONSIDÉRANT QUE l'appel d'offres public demandait des prix pour deux items ; à savoir, incluant toutes taxes applicables :

SAISONS : 2019-2020-2021

Item numéro 1	David Gauvreau
65 000 mètres carrés environ, sur une base régulière	23 799,83 \$/an

Item numéro 2	David Gauvreau
14 000 mètres carrés quatre (4) fois durant la saison	1264,73 \$/an

CONSIDÉRANT QUE le présent projet est une dépense annuelle récurrente;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de la Directrice du Service des travaux publics, madame Sonja Lauzon ainsi que de ses recommandations.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Antoine Laurin, appuyé par monsieur le conseiller André Junior Florestal et il est résolu :

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise le contrat pour l'entretien paysager, notamment la coupe de gazon du camping municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham auprès du soumissionnaire conforme pour les deux items combinés; David Gauvreau, pour les saisons 2019, 2020 et 2021.

Adoptée à l'unanimité

**18-11-373 RÉSULTAT DE L'APPEL D'OFFRES PUBLIC POUR
L'ACHAT, LIVRAISON ET INSTALLATION DE BRISE-
VAGUES POUR LE PROJET D'AGRANDISSEMENT DE
LA MARINA DE LA VILLE DE BROWNSBURG-
CHATHAM – OCTROI DE MANDAT**

CONSIDÉRANT l'adoption de la résolution numéro 13-03-81, autorisant des honoraires professionnels pour la réalisation des plans et devis initiaux du projet d'agrandissement de la marina;

CONSIDÉRANT l'adoption de la résolution numéro 14-01-19, approuvant le projet d'agrandissement de la marina et autorisant la présentation dudit projet aux différents ministères ;

CONSIDÉRANT l'adoption de la résolution numéro 15-07-223, autorisant des honoraires professionnels pour la réalisation de l'étude d'impact sur l'environnement;

CONSIDÉRANT la tenue d'une journée d'information publique à la salle Louis-Renaud le 6 février 2016;

CONSIDÉRANT QU'une séance du BAPE (Bureau d'audiences publiques sur l'environnement) fut tenue sur le projet d'agrandissement de la marina le 11 janvier 2017 à la salle Louis-Renaud;

CONSIDÉRANT l'adoption du règlement d'emprunt #244-2017 n'excédant pas 2 500 000 \$ pour la réalisation du projet d'agrandissement de la marina;

CONSIDÉRANT QUE la réalisation de ce projet permettra de dégager des revenus bruts de près de 150 000 \$ annuellement, et que ces revenus couvriront les frais reliés au remboursement du règlement d'emprunt;

CONSIDÉRANT QU'un processus d'appel d'offres public a été lancé pour l'implantation de brise-vagues permettant l'ajout de 100 nouveaux emplacement dans la marina municipale;

CONSIDÉRANT une quittance commune entre la Ville de Brownsburg-Chatham et le premier fournisseur des brises-vagues pour le projet ;

CONSIDÉRANT l'intérêt d'une entreprise pour cet appel d'offres public, à savoir :

Soumissionnaire	Prix incluant les taxes
Poralu Marine inc.	935 176,87 \$

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

CONSIDÉRANT QUE lorsqu'il n'y a qu'un seul soumissionnaire, la Loi permet de valider certaines informations directement avec ce dernier, afin de s'assurer de divers éléments, notamment, la compréhension du mandat, le respect des échéanciers préliminaires, la valeur et le coût des travaux;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Brownsburg-Chatham s'est prévalu de ce droit;

CONSIDÉRANT QU'au prix soumis, la Ville de Brownsburg-Chatham aurait peut-être considéré d'annuler le projet;

CONSIDÉRANT QUE le soumissionnaire est aussi l'adjudicataire du contrat pour le volet des quais, certains éléments du bordereau de soumission ont pu être combinés afin de permettre un allègement de la proposition (mobilisation, gestion, transport, etc);

CONSIDÉRANT QUE suite à ces démarches, un nouveau montant final fut déterminé à 791 988,31 \$ toutes taxes incluses.

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de la Directrice du Service des travaux publics, madame Sonja Lauzon ainsi que de ses recommandations.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Sylvie Décosse, appuyé par monsieur le conseiller Stephen Rowland et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise les travaux d'implantation de brises-vagues à la marina municipale auprès du soumissionnaire conforme Poralu Marine Inc. pour un montant de 791 988,31 \$ taxes incluses.

QUE cette résolution annule et abroge la résolution portant le numéro 17-10-288.

Adoptée à l'unanimité

18-11-374 CHENILLETTE À TROTTOIRS – SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS – RÉFÉRENCE DOSSIER ASSURANCE

CONSIDÉRANT QUE l'équipement de déneigement à trottoir de type « Holder » portant le numéro d'unité 11-127 a subi des dommages majeurs, couverts par les assurances de la Ville de Brownsburg-Chatham;

CONSIDÉRANT QU'UN seul fournisseur au Québec est apte pour la réparation de cette équipement, mais que le service n'a pas été au rendez-vous, alors les assurances ont payés les dommages auprès de la Ville;

CONSIDÉRANT QUE l'équipement n'a donc pas été réparé et est hors d'usage, le Service des travaux publics est en déficit d'un équipement pour le déneigement des trottoirs sur le territoire;

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

CONSIDÉRANT QU'une recherche de prix et de disponibilité d'équipement sérieuse a été effectuée par le Service des travaux publics afin de trouver un équipement usagé abordable qui répond aux besoins;

CONSIDÉRANT les résultats de cette démarche présentée en annexe;

CONSIDÉRANT les disponibilités financières pour cet achat;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Antoine Laurin, appuyé par monsieur le conseiller Stephen Rowland et il est résolu :

QUE le Conseil municipal autorise l'achat de l'équipement Bombardier SW48 2002 avec saleuse pour un montant de 22 766,04 \$, toutes taxes incluses auprès Camions Denis Lefebvre.

Adoptée à l'unanimité

CORRESPONDANCE

DOSSIERS DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

VARIA

PÉRIODE DE QUESTIONS

De à 20h45 à 21h05 : Des contribuables posent des questions sur différents dossiers et madame la Mairesse, leur répond.

18-11-375 LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

À 21h05 il est proposé par monsieur le monsieur le conseiller Antoine Laurin, appuyé par madame la conseillère Kathleen Wilson et il est résolu :

QUE la présente séance soit levée.

Adoptée à l'unanimité

Catherine Trickey,
Mairesse

M^e Hervé Rivet, LL.B & M.A.P.
Directeur général